

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER 2015

COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport de gestion et Tableau des résultats	pages 5 à 16
Bilan, Compte de résultat et Tableau de flux consolidés	pages 18 à 21
Annexes aux comptes consolidés et liste des sociétés consolidées	pages 22 à 39
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 41

COMPTES SOCIAUX

Bilan et Compte de résultat sociaux	pages 42 et 43
Annexes aux comptes sociaux et Tableau des filiales	pages 44 à 58
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 60
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	pages 61 à 65

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Rapports du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte	pages 66 et 67
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	page 68
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières	page 69
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte	page 71
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	pages 72 à 75

ALES GROUPE

DIRECTOIRE A LA DATE DU 17 MAI 2016

Monsieur Raphaël YOUSRI
Président du Directoire

Monsieur Olivier BIANCHI
Directeur Général du Directoire

Monsieur Stéphane SERISET
Membre du Directoire

Monsieur Marc JEREMIE
Membre du Directoire

Monsieur David GODARD
Membre du Directoire

CONSEIL DE SURVEILLANCE A LA DATE DU 17 MAI 2016

Monsieur Patrick ALES
Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Romain ALES
Vice-Président du Conseil de surveillance

La S.A.S. AVILA
représentée par sa Directrice Générale Madame Jacqueline ALES

Madame Thérèse FOSSARD

Madame Patricia ALES

Madame Sylvie ALES

Monsieur Bernard LAGRANGE

Monsieur Serge MASSAT

Monsieur Yahn ALES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COFACOM
M. Hubert TONDEUR
11, rue de Wattignies - 75012 Paris

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
M. Didier CARDON
19, rue Clément Marot - 75008 Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 23 JUIN 2016

COMPTES CONSOLIDÉS ALÈS GROUPE

EXERCICE 2015

Chiffres clés

en millions d'Euros	2015	2014	Evolution 2015/2014
CA Total	244,2*	227,6	+7,3%
CA International	139,4	135,7	+2,6%
CA France	104,8	91,9	+14,1%
Résultat opérationnel courant	14,1	17,2	-17,9%
Résultat opérationnel	16,8	15,7	+7,3%
Résultat net Part du Groupe	8,4	7,7	+9,2%
Ratio d'endettement	30,3%	22,8%	-
Effectif moyen / nombre de collaborateurs	1154	1013	+13,9%

*Taux courants et périmètre réel.

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015

Le groupe clôt son exercice 2015 avec un chiffre d'affaires consolidé de 244,2 millions d'euros, en progression de + 7,3%, à taux courants et à périmètre réel, après un exercice 2014 lui-même en progression de plus de 4%.

D'autre part, à périmètre constant, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé est de - 0,5%.

D'autre part, l'effet de change positif reste limité à 3,8 millions d'euros.

Au premier semestre 2015 la tendance globale faisait ressortir une croissance des ventes de 4,5% alors qu'au second semestre la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 10,3% essentiellement du fait des opérations de croissance externe.

PRINCIPAUX LANCEMENTS DE L'ANNÉE 2015 PAR MARQUE :

- Chez PHYTO :
PHYTOKERATINE EXTREME, ligne de 3 produits pour cheveux cassants abimés et secs, Campagne PHYTOPLAGE « L'Originale » Huile protectrice avec Brigitte Bardot, PHYTOLOGIST antichute absolu.
- Chez LIERAC
MAGNIFICENCE crème rouge soin embellisseur retexturant, SUNIFIC PREMIUM baume régénérant après soleil et crème voluptueuse protection UV ultra large spectre, DIOPTI FATIGUE gel correcteur anti-fatigue contour des yeux, PREMIUM anti âge absolu avec Kristine Scott Thomas, lancement de trois nouvelles références Masque Suprême, Crème Soyeuse, Crème Voluptueuse.
- Chez DUCASTEL
SUPER SERUM de finition à l'extrait de RED LOVE, SUBTIL CREME ICE coloration pour révéler les reflets froids, SUBTIL XRESCUE un protocole de protection avec deux produits protecteurs agissant en synergie.
- Chez CARON
lancement de « POUR UN HOMME SPORT ».

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2015 a été marquée par plusieurs évènements :

GOVERNANCE

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2014, la première réunion du Conseil de Surveillance de la société a été tenue le 15 janvier 2015, c'est donc à compter de cette date qu'est devenu effectif le changement de mode de gouvernance de la société.

Les neuf membres du Conseil de Surveillance ont désigné en leur sein le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance, respectivement Monsieur Patrick ALES et Monsieur Romain ALES.

Ce même Conseil de Surveillance, conformément aux statuts de la société, a procédé à la nomination du Directoire composé de cinq membres.

Les cinq membres du Directoire sont :

- Monsieur R.YOUSRI précédemment Directeur Général de la société,
- Monsieur O.BIANCHI précédemment administrateur de la société,
- Monsieur S.SERISSET,
- Monsieur M.JEREMIE,
- Monsieur D. GODARD ;

Au sein du Directoire Monsieur R.YOUSRI et Monsieur O.BIANCHI ont été nommés par le Conseil de Surveillance respectivement Président du Directoire et Directeur Général. Leurs pouvoirs et ceux du Directoire sont définis statutairement.

LITIGE

Dans le cadre du litige opposant la société à Monsieur Bernard Flobert, l'exécution du jugement ayant été confirmée courant 2014, le solde de l'attribution gratuite d'actions accordée antérieurement est intervenu le 1er janvier 2015, ce solde porte sur 50 000 actions.

Par ailleurs, le solde des « Autres Produits et Charges » inclut notamment un produit de 1,3 million d'euros au titre de ce litige. En effet, par un arrêt du 7 avril 2015, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement la décision de première instance en ordonnant la restitution par l'ancien Directeur Général de 4 021 actions et de l'indemnité de révocation précédemment

perçue. Les parties ayant renoncé à se pourvoir en cassation, la société a enregistré en produit non récurrent le reversement de l'indemnité soit 993 milliers d'euros, frais annexes inclus, et la reprise de la provision pour charges sociales à verser au titre de cette indemnité soit 271 milliers d'euros.

ACTIVITE

Le 1er janvier 2015 la société ALES GROUPE FRANCE, filiale des sociétés Laboratoires PHYTOSOLBA et Laboratoires LIERAC, a débuté son activité commerciale de distribution en France des marques PHYTO, PHYTOSPECIFIC et LIERAC. Pour mémoire il est rappelé que la marque PHYTO reste distribuée auprès des professionnels de la coiffure par les équipes du Laboratoire DUCASTEL.

Le même jour sont donc devenus effectifs les transferts de collaborateurs affectés à cette activité, les apports partiels d'actif et de passif directement liés à cette activité, et la mise en œuvre des contrats de distribution en France des marques précitées.

CARON

Les « Autres Produits et Charges » incluent également un produit de 4,5 millions d'euros au titre de la plus-value nette enregistrée à l'occasion du transfert rue François 1er de la boutique CARON située précédemment avenue Montaigne à Paris. Parallèlement, le droit au bail de la nouvelle boutique rue François 1er a été acquis pour 2,5 millions d'euros enregistré en immobilisations incorporelles.

CROISSANCE EXTERNE

France

Le groupe a acquis au cours du premier semestre de l'exercice le solde, soit 80,1 %, du capital de la société DISTRI COIFF et 100 % du capital de la société BOY DIFFUSION, spécialisées en distribution de produits de coiffure professionnelle.

Ces sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, respectivement à compter du 2 mars 2015 et du 1er juin 2015.

La contribution de ces deux acquisitions au chiffre d'affaires de l'exercice 2015 s'élève à 17,8 millions d'euros.

International

Le groupe a également acquis le 26 mai 2015 la société brésilienne BRASLINK, laquelle n'avait pas d'activité significative à la date d'acquisition; cette société doit à terme distribuer les marques du groupe au Brésil. Dans un premier temps elle est en charge des procédures d'enregistrements sanitaires et administratifs auprès des autorités locales.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs au cours de l'exercice 2015 susceptibles d'influer sur la présentation des comptes.

ACTIVITÉ PAR METIER

En 2015, les trois métiers du groupe se sont répartis ainsi :

- capillaire 46,6%
- soins cosmétiques 49,6%
- parfums 3,8%

Il est important de noter que, du fait des opérations de croissances externes, l'activité capillaire représente à présent 46,6% du chiffre d'affaires consolidé contre 39,8 % en 2014.

Les évolutions de chacune des activités sont les suivantes : capillaire : + 25,7%, soins cosmétiques : - 5,5% et parfums : +2,8%. L'activité capillaire, seule visée par les opérations de croissance externe, enregistre à périmètre constant une progression de 6%.

ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires international s'élève à 139,4 millions d'euros et représente près de 57% du chiffre d'affaires consolidé du groupe, alors que le chiffre d'affaires France, avec 104,8 millions d'euros, représente 43 % du chiffre d'affaires consolidé.

En termes d'évolution par secteur d'activité, la France est en croissance de 14,1%. Le secteur d'activité international est en progression de 2,6% à taux courants mais en quasi stabilité à taux constants. A périmètre constant le chiffre d'affaires France est en repli de 5,3%.

Les filiales de distribution étrangères du groupe ont connu en 2015 une progression de leur activité de 3,6 % à taux courant et de 0,6 % à taux constant alors que les ventes vers les distributeurs avec 26 millions d'euros sont en repli de 1,5% exclusivement du fait de la situation en Russie et en Ukraine.

La répartition géographique de l'activité internationale (base 100 = 139,4 millions d'euros) est la suivante :

- Europe continentale 74%
- Amériques 15%
- Asie 4%
- Afrique, Proche et Moyen-Orient 7%

Le tableau ci-après (cf 4.5.1 de l'annexe consolidée) présente le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel selon les critères d'organisation de l'activité du groupe au 31/12/15 :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	%	Résultat opérationnel	%
France	104,8	42,9	8,7	51,8
Grand export	26,0	10,6	3,5	20,8
Fil. Europe	89,6	36,7	8,0	47,6
Fil. Amérique	17,6	7,2	-3,5	-20,8
Fil. Asie	1,3	0,5	-0,9	-5,3
Fil. Moyen Orient	4,9	2,0	0,2	1,1
Non affecté	-	-	0,8	4,8
TOTAL	244,2	100	16,8	100

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES FRANCAISES

PHYTOSOLBA, réalise un chiffre d'affaires de 33 millions d'euros contre 50,2 millions d'euros en 2014. Ce chiffre n'est pas comparable à celui de 2014, en effet PHYTOSOLBA a confié le 1er janvier la commercialisation en France de ses produits à sa filiale ALES GROUPE FRANCE.

LIERAC réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros contre 84,3 millions d'euros en 2014. Ce chiffre n'est pas comparable à celui de 2014, en effet LIERAC a confié le 1er janvier la commercialisation en France de ses produits à sa filiale ALES GROUPE FRANCE.

ALES GROUPE FRANCE qui distribue les marques PHYTO et LIERAC en France a réalisé un chiffre d'affaires de 66 millions d'euros pour son premier exercice.

CARON voit son chiffre d'affaires passer de 8,9 millions d'euros en 2014 à 9,1 millions d'euros en 2015, cette croissance est le fruit d'une politique commerciale sélective avec notamment le développement de l'activité à l'étranger.

DUCASTEL, avec un chiffre d'affaires de 21,9 millions d'euros en 2015 contre 23,6 millions d'euros précédemment, enregistre une baisse de ses ventes vers la Russie, mais également, pour des raisons purement techniques, vers les deux grossistes en coiffure acquis par le groupe en cours d'exercice.

FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE, a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros contre 1,8 en 2014.

DISTRICOIFF a été intégrée en mars 2015, pour mémoire elle a réalisé sur un exercice de quinze mois clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 17,9 millions d'euros, sa contribution aux comptes consolidés ne porte que sur les neuf mois suivant l'acquisition.

Le groupe BOY DIFFUSION a été intégré le 1er juin 2015. Il a réalisé depuis cette date un chiffre d'affaires consolidé de 8,4 millions d'euros

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales de distribution du groupe représentent près de 46,4 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe et 83, 5% du chiffre d'affaires international.

- La filiale américaine, avec un chiffre d'affaires de 13,6 millions d'euros, enregistre une progression de 9,5% à taux courants mais est en repli de 8,6% à taux constants.
- La filiale canadienne voit son chiffre d'affaires en euros progresser de 22,5 % à 4 millions d'euros, à taux constant la croissance est de 18,4%.
- La filiale anglaise, avec un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros, enregistre une progression de 10% par rapport à 2014, à taux constant son activité est stable.
- La filiale belge réalise un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros stable par rapport à 2014.
- La filiale allemande après avoir connu une année 2014 en forte croissance, enregistre en 2015 un léger recul de 1% avec un chiffre d'affaires de 14,9 millions d'euros .
- La filiale italienne, avec un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros, a enregistré une croissance de 2,4%. Elle est la première filiale étrangère du groupe et elle reste leader des soins anti-âge visage vendus en pharmacie en Italie.
- La filiale espagnole, avec une croissance de 13%, porte son chiffre d'affaires à 9,2 millions d'euros.
- La filiale polonaise, avec un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros, est en progression de 9,7 %.
- La filiale portugaise, avec un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros, enregistre un repli de 3,5 %.
- La filiale suisse avec un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros progresse de 3 % mais à taux constant elle enregistre un repli de 9,5%.
- La filiale grecque a réalisé un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros en repli de 5% après deux années de croissance.
- La filiale de Hong Kong a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros en croissance de 12% cependant à taux constant elle est en recul de 6%.

La filiale ALES GROUPE ASIA, qui vend les produits des marques PHYTO et LIERAC aux distributeurs de la zone Asie, a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros contre 3 millions en 2014.

• La filiale turque, avec un chiffre d'affaires de 4,9 millions d'euros est en progression de 44%, à taux constant la croissance est de près de 50%.

• Braslink Brasil n'a pas encore d'activité commerciale.

DISTRIBUTION A L'EXPORT

Le chiffre d'affaires « Grand Export », c'est à dire vers des distributeurs indépendants, avec 26 millions d'euros enregistre un repli de 1,5%. Ce repli anticipé tient exclusivement à la baisse des ventes vers la Russie et l'Ukraine qui passent de 6,3 millions d'euros en 2014 à 2,9 millions d'euros en 2015.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes clos au 31 décembre 2015 sont présentés conformément aux normes IFRS.

La liste des sociétés composant le groupe et le pourcentage de détention figure dans l'annexe des comptes consolidés et dans le tableau des filiales dans l'annexe des comptes sociaux.

Comparabilité des comptes : Il n'y a pas eu de changement de méthode (cf. annexes note 3.3)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Concernant le compte de résultat consolidé, Le groupe clôt son exercice 2015 avec un chiffre d'affaires consolidé de 244,2 millions d'euros, en progression de + 7,3%, à taux courants et à périmètre réel

A périmètre constant, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé est de -0,6%.

D'autre part l'effet de change positif reste limité à 3,8 millions d'euros.

La marge brute à 139,4 millions d'euros progresse de 4,9%. A périmètre constant, hors acquisitions, le taux de marge brute reste stable. Avec l'intégration des nouvelles activités commerciales des grossistes coiffure en France il s'élève à 57,1%.

Le résultat opérationnel courant à 14,1 millions d'euros est en repli de 17,9% portant la marge opérationnelle courante à 5,8 % du chiffre d'affaires consolidé En effet la baisse significative des ventes vers les distributeurs en Russie et en Ukraine, la diminution des ventes de Ducastel aux deux grossistes acquis sur l'exercice, la situation difficile de la France après les dramatiques événements du mois de novembre 2015 ont contribué à cette situation, mais globalement le niveau d'investissements marketing et commerciaux a été maintenu à 38 % du chiffre d'affaires. Les frais généraux et administratifs à 32,5 millions d'euros progressent de 12,6% intégrant notamment les frais d'acquisition des grossistes et l'effet du nouveau périmètre de consolidation, un impact de change négatif, ainsi que les charges liées à la réorganisation de l'ensemble de la branche coiffure.

Malgré les difficultés rencontrées en particulier en France, le second semestre a permis au groupe de redresser la marge opérationnelle courante dégradée au premier semestre de l'exercice. A périmètre constant le résultat opérationnel courant s'élève à 13 millions d'euros.

Le solde des autres produits et charges opérationnels non récurrents est positif avec 2,7 millions d'euros en 2015 contre une situation déficitaire de 1,5 million d'euros en 2014. Les opérations réalisées lors du transfert de la boutique de la boutique Caron avenue Montaigne et l'issue favorable du litige avec l'ancien Directeur Général contribuent à cette situation.

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel est en croissance de 7,3% à 16,8 millions d'euros contre 15,7 millions d'euros en 2014.

Le résultat financier reste négatif à 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 5,1 millions d'euros en 2015.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe en 2015 est bénéficiaire à 8,4 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros en 2014.

Le résultat par action est positif à 0,58 euro en 2015 contre 0,53 euro en 2014.

BILAN CONSOLIDÉ

La structure du bilan consolidé appelle les remarques suivantes :

Au passif : Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 86,4 millions d'euros au 31/12/2015.

Les dettes financières sont en progression avec 54,9 millions d'euros en 2015 contre 45,3 millions d'euros en 2014.

Cette augmentation se justifie du fait des investissements industriels et des opérations de croissance externes réalisées sur l'exercice.

A l'actif : Les stocks sont en très légère progression à 37,3 millions d'euros contre 36,8 millions d'euros en 2014 dont ceux des sociétés acquises sur l'exercice. Cette situation dénote un effort significatif de réduction des stocks à périmètre constant. L'encours client est à 52,2 millions d'euros contre 54,8 millions en 2014.

La trésorerie brute consolidée progresse de 2 millions d'euros pour atteindre 28,6 millions d'euros

ENDETTEMENT

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres est passé de 22,8 % au 31 décembre 2014 à 30,3% au 31 décembre 2015.

CHIFFRES CLEFS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les comptes des filiales du groupe sont disponibles sur demande

En Euros	Chiffre d'Affaires	Résultat net
SOCIÉTÉS DE GESTION - FRANCE		
CASTER*	1 780 058	566 632
PHYTALÈS	978 000	429 002
SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - FRANCE		
PHYTOSOLBA	33 040 829	5 802 419
LIERAC	60 004 542	6 568 237
CARON	9 117 362	2 821 037
DUCASTEL	21 872 599	895 577
ALÈS GROUPE FRANCE	66 013 906	1 741 135
ALÈS GROUPE INDUSTRIE	59 453 267	-1 304 546
FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ	1 704 374	-754 601
DISTRI' COIFF	17 900 804	56 871
CB DISTRIBUTION	560 908	23 245
BOY DIFFUSION AGEN	857 695	67 872
BOY DIFFUSION ALBI	1 100 184	35 053
BOY DIFFUSION BORDEAUX	698 298	10 769
BOY DIFFUSION CARCASSONNE	1 214 010	44 427
BOY DIFFUSION MONTAUBAN	1 483 894	24 093
BOY DIFFUSION PORTET SUR GARONNE	1 574 998	63 881
BOY DIFFUSION RODEZ	580 022	19 234
BOY DIFFUSION TARBES	780 705	68 952
BOY DIFFUSION	11 330 921	405 765
SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - ÉTRANGER		
ALÈS GROUP INC USA	13 573 698	-230 435
ALÈS GROUPE CANADA	3 985 926	-19 271
ALÈS GROUPE COSMETIC Deutschland	14 852 384	-1 013 741
ALÈS GROUPE ITALIA	41 996 274	1 078 066
ALÈS GROUPE BENELUX	5 505 813	144 726
ALÈS GROUPE UK	1 705 692	37 085
ALÈS GROUPE ESPANA	9 184 659	356 597
ALÈS GROUPE POLSKA	3 055 938	98 182
ALES GROUPE SUISSE	1 650 051	28 618
ALES GROUPE PORTUGAL	6 560 519	-48 674
ALES GROUPE HELLAS	5 046 857	-78 568
ALES GROUPE ASIA	3 548 084	-458 659
ALES GROUPE HONG KONG	1 231 965	-588 537
ALES GROUPE ISTANBUL	4 946 580	121 200
BRASLINK BRASIL	0	0

*Produits d'exploitation

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements nets en 2015 s'élève à 18,9 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2014. Ce montant inclut 10,4 millions d'euros au titre des opérations de croissance externe, le solde étant principalement dédié à la modernisation des sites de production du groupe et à l'acquisition du droit au bail de la nouvelle boutique Caron, rue François 1er à Paris.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUE GÉOGRAPHIQUE DISTRIBUTEURS

L'exposition du groupe à l'activité de la zone Russie et Ukraine reste limitée car les ventes aux distributeurs locaux sont facturées en euros; leur montant cumulé en 2015 s'est élevé à 2,9 millions. Les perspectives pour 2016 ne permettent pas d'attendre un rebond des ventes vers ces deux pays.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a pour politique de disposer de lignes de crédit pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31/12/15, les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 27,8 millions d'euros.

La répartition par échéance des dettes à plus d'un an, ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent en note 4.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX

A l'exception de 12,1 millions d'euros d'emprunts long terme à taux fixe, les crédits bancaires et les crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au 31/12/2015.

Les notes 4.2.2 de l'annexe des comptes consolidés et 6.10 des comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondant.

RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le groupe a mis en place des couvertures, telles les ventes à terme de devises pour les facturations des filiales étrangères hors zone euro, et les options de change sur les budgets de vente aux filiales dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif.

La note 4.1.12 de l'annexe des comptes consolidés détaille le risque de change et les instruments de couverture correspondant.

Pour information, les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale. Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31/12/2015 sont les suivants (montants en milliers de devises) :

montants en milliers de devises		
	Montants	Devise
USA	15 062	USD
Allemagne	14 852	Euro
Italie	41 996	Euro
Belgique	5 506	Euro
Angleterre	1 238	GBP
Canada	5 650	CAD
Espagne	9 185	Euro
Pologne	12 769	PLN
Portugal	6 561	Euro
Suisse	1 762	CHF
Grèce	5 047	Euro
Hong Kong	10 598	HKD
Asia	30 522	HKD
Turquie	14 899	TRY

RISQUE JURIDIQUE

Il n'existe pas de litige non provisionné représentant individuellement un risque significatif pour le groupe.

Compte tenu de la nature de nos activités (conception, fabrication et vente de produits cosmétiques), la politique du Groupe est la suivante en termes d'assurance pour ses principaux risques :

1 – Protection et garantie du risque industriel

- politique de prévention avec des visites régulières de nos sites en présence d'experts (courtiers de compagnie d'assurance).
- définition des risques majeurs (incendie, inondation) et adaptation des moyens de prévention et d'intervention.
- souscription d'une police d'assurance « tout risque sauf » concernant les locaux, le matériel, les stocks.
- souscription d'une police « atteinte à l'environnement ».

2 – Garantie des frais complémentaires permettant un transfert temporaire d'activité chez des tiers (sous-traitants) en cas de sinistre industriel.

3 – Garantie du fait des produits : une assurance « RC mondiale produit » couvre les risques représentés par les éventuels sinistres causés aux tiers (consommateurs) du fait de l'emploi des produits, si ces derniers étaient défectueux ou dangereux (normalement le service qualité doit éviter cette situation). Cette garantie n'a jamais été mise en œuvre jusqu'à ce jour.

4 – Risques non couverts :

- Perte d'exploitation, car, après analyse, la polyvalence des différents sites industriels, la faculté de sous-traitance auprès de tiers et les mesures de prévention ou d'intervention ne justifient pas le coût d'une assurance pour faire face à ce risque, déjà partiellement couvert par la Garantie « frais complémentaires ».

Tableau de synthèse des principaux risques couverts :

Risques couverts	Franchise	Capitaux garantis	Compagnie
R.C. exploitation			ZURICH
Tous dommages	5 000 €	10 000 000 €	/
Dommage pollution	10 000 €	2 000 000 €	/
Faute inexcusable de l'employeur	15 000 €	5 000 000 €	/
Atteinte à l'environnement	50 000 €	5 000 000 €	ACE
RC produits			
Tous dommages	10 000 €	10 000 000 €	ZURICH
Tous dommages sauf			
Risque mobilier immobilier et stock	36 777 €	111 000 000 €	AIG
Frais supplémentaires d'exploitation	36 777 €	1 570 000 €	/

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif salarié moyen du groupe est passé de 1013 collaborateurs en 2014 à 1154 collaborateurs en 2015.

L'effectif de la France est de 751 collaborateurs contre 623 collaborateurs en 2014. Cette augmentation est liée à l'intégration des sociétés BOY DIFFUSION et DISTRI'COIFF.

Celui des filiales internationales est stable avec 403 collaborateurs.

En France, la répartition de l'effectif moyen s'effectue de la manière suivante :

Répartition par catégorie :

Ouvriers	16 %
Employés	15 %
Agents de maîtrise	23 %
Commerciaux	22 %
Cadres	24 %

Répartition par service :

Fabrication	34 %
Force de vente, marketing, administration des ventes	46 %
Recherche et développement	5 %
Administration	15 %

Répartition par ancienneté :

0 à 2 ans	21 %
3 à 5 ans	20 %
6 à 15 ans	25 %
+15 ans	34 %

Répartition par sexe :

Hommes	34 %
Femmes	66 %

Il y a eu 59 contrats à durée déterminée sur l'exercice, dont 45 toujours en poste au 31 décembre 2015 et 13 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont un statut de travailleur handicapé.

Le poste « intérimaires » s'est élevé à 2,7 millions d'euros en 2015 contre 2,3 millions d'euros en 2014.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont suivies par un cadre ayant cette fonction et qui en répond à la Direction Générale et au C.H.S.C.T.

Les filiales internationales, fortes de 403 collaborateurs, sont des structures exclusivement commerciales.

Aucune sous-traitance n'est effectuée dans des pays sensibles au regard des dispositions du Bureau International du Travail.

La durée du temps de travail est en France de 35 heures effectives. Les heures supplémentaires sont rémunérées selon les dispositions légales et conventionnelles.

Pour le secteur industriel, le temps de travail est annualisé sur la base de 1 600 heures.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des dépenses alloué à la recherche et au développement est de l'ordre de 3,4 millions d'euros.

Il concerne la recherche appliquée, l'analyse, la mise au point des nouveaux principes actifs, la mise en œuvre d'un procédé original d'extraction de plantes pour obtenir des extraits utilisés dans nos productions, la création d'une unité de recherche sur les plantes et leurs applications dans nos productions, les études cliniques, ainsi que les frais de développement de produits.

L'intégralité des frais de recherche et développement a été comptabilisée en charges d'exploitation.

L'activité recherche et développement est assurée par plusieurs équipes totalisant une trentaine de collaborateurs, dont les deux tiers sont affectés aux laboratoires.

Le groupe dispose de 10 brevets déposés en France et à l'étranger. Ces derniers sont protégés pendant 20 ans à compter de leur date de dépôt.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 1er février 2016 le groupe a annoncé le placement avec succès d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant total de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens.

L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de suretés permet au groupe de financer son développement et ses investissements tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement.

Afin de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et la gestion opérationnelle de l'activité de distribution de produits de coiffure professionnels, la société Boy Diffusion (renommée Alès Groupe Distribution le 28/12/2015) a apporté sa branche complète d'activité de distribution à CB Distribution (renommée Boy Diffusion le 28/12/2015). De même, les sociétés Boy Diffusion Carcassonne, Boy Diffusion Montauban, Boy Diffusion Bordeaux, Boy Diffusion Tarbes, Boy Diffusion Portet, Boy Diffusion Rodez, Boy Diffusion Agen et Boy Diffusion Albi ont été fusionnées dans CB Distribution. L'ensemble de ces opérations ont pris effet au 1er janvier 2016

En avril 2016, et postérieurement à une première publication des comptes de l'exercice 2015, le groupe a pris connaissance d'une opération engagée au dernier trimestre 2015 par sa filiale Allemande et non déclarée par celle-ci. Compte-tenu du coût significatif (851 milliers d'euros soit 553 milliers d'euros après impôt) de cette opération non récurrente et sans impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice, le Groupe a pris la décision de l'enregistrer dans les comptes de l'exercice 2015 en 'Autres Produits et Charges'.

De même, tous les événements susceptibles d'avoir un impact sur les comptes et dont le Groupe a eu connaissance postérieurement au 31 décembre 2015 ont été inscrits dans les comptes consolidés.

PERSPECTIVES

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, des opérations de croissance externes intervenues et des lancements envisagés, le groupe a pour objectif une stabilité de son activité en 2016; par ailleurs cet exercice continuera de donner la priorité aux investissements structurants et au développement de nouveaux marchés.

COMPTES SOCIAUX ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ALÈS GROUPE a eu une activité de prestations de services pour les sociétés françaises du Groupe et a facturé 23 204 889 euros au titre de cette activité. Avec 9 367 762 euros de charges de personnel, 4 627 884 euros de charges sociales

et 7 791 684 euros d'autres charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est positif de 193 597 euros en 2015 contre une situation négative de - 781 196 euros en 2014.

Le résultat financier de l'exercice est positif avec 2 782 119 euros contre un résultat financier négatif de - 2 947 532 euros fin 2014. Ce résultat financier au 31 décembre 2015 tient compte pour 3 096 017 euros des dividendes reçus des filiales, 2 094 069 euros de reprises de provisions et dépréciations, 2 054 984 euros de dotations aux provisions et dépréciations ainsi que de 957 682 euros d'intérêts et charges assimilées, le solde positif des produits et charges de change s'élève à 146 472 euros. Le résultat exceptionnel de l'exercice est positif avec 1 503 802 euros contre - 274 919 euros en 2014.

Le produit d'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 983 249 euros.

En conséquence au 31 décembre 2015, le résultat net de la société fait apparaître un bénéfice de 6 462 767 euros contre une perte de 1 652 578 euros au 31 décembre de l'exercice antérieur.

DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

Les délais appliqués par la société aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article L.441-6 du Code de Commerce. Le solde fournisseurs se décompose ainsi :

En Euros	Inférieur à 60 jours	Supérieur à 60 jours (1)	Total
au 31/12/2014	2 156 009	-11 000	2 145 009
au 31/12/2015	1 089 334	17 248	1 106 582

(1) l'essentiel de ce montant correspond pour partie aux factures échues le 30 décembre, soit 1 jour de retard et ponctuellement à des factures faisant l'objet de litige.

PLAN DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achats d'actions.

DILUTION POTENTIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'Assemblée Générale du 18 juin 2015 a autorisé le Directoire à émettre tout titre de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite d'un montant nominal de quinze millions d'euros; cette autorisation qui n'a pas été mise en œuvre expirera le 18 août 2017.

Au 31 décembre 2015 il n'existe pas de valeur mobilière donnant accès au capital.

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2010, du Conseil d'Administration du 8 novembre 2010 et en application de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un solde de 50 000 actions a été attribué le 1er janvier 2015 à son bénéficiaire, M Bernard Flobert. Ces actions resteront indisponibles jusqu'au 1er janvier 2017. Il n'existe plus d'actions à attribuer au titre de ce plan.

Une résolution sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire visant à autoriser le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions dans la limite globale de 3% du capital social de la société (à la date de décision de l'attribution) au profit de membres du personnel (salariés ou mandataires sociaux) du Groupe. Dans ce cadre le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, déterminera l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution, les conditions de présence ou de performance éventuellement requises, ainsi que la date de jouissance des actions émises. La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an, le cumul de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à deux ans. Cette résolution emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renoncement des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de cette résolution. La validité de cette autorisation est fixée à trente-huit mois. Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions ainsi réalisées

CAPITAL

Le capital de la société s'élève au 31/12/15 à la somme de 29 044 208 euros divisé en 14 522 104 actions de 2 euros de valeur nominale.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est indiqué que les salariés de la société détenaient 0,7% du capital de la Société au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, le Directoire a soumis à l'Assemblée Générale du 18 juin 2015 un projet de résolution afin que celle-ci lui délègue, pendant une durée de 26 mois, sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire à réserver aux salariés participant à un PEE. Ce projet de résolution a été rejeté par l'Assemblée Générale susvisée.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Les opérations suivantes ont été déclarées à la société et à l'AMF par des dirigeants, des hauts cadres non-dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice :

- Le 03/04/2015 la SAS AVILA (membre du conseil de surveillance) a acquis 15 000 actions ALES GROUPE auprès de Monsieur Romain ALES (Vice-Président du Conseil de Surveillance) sur la base d'une valeur unitaire de vingt euros par action, soit un total de 300 000 euros, les droits d'enregistrement de 0,1% soit 300 euros étant à la charge de l'acquéreur. Ces actions étaient issues du plan de stock-options de 1996 ;

- Le 03/04/2015 la SAS AVILA (membre du conseil de surveillance) a acquis 5 000 actions ALES GROUPE auprès de Monsieur Alexandre de LABORDERIE (Secrétaire Général de la société) sur la base d'une valeur unitaire de vingt euros par action, soit un total de 100 000 euros, les droits d'enregistrement de 0,1% soit 100 euros étant à la charge de l'acquéreur. Ces actions étaient issues du plan d'attribution gratuite d'actions de 2010 ;

- Le 27/04/2015 la SAS AVILA (membre du conseil de surveillance) a acquis 12 144 actions ALES GROUPE auprès des héritiers, membres de l'indivision RICO GILABERT sur la base d'une valeur unitaire de vingt euros par action, soit un total de 242 880 euros, les droits d'enregistrement de 0,1% soit 242 euros étant à la charge de l'acquéreur. Ces actions étaient issues du plan de stock-options de 1996.

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2015

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick ALÈS :

- Président du Conseil de Surveillance de la SA ALÈS GROUPE
- Président du Conseil d'Administration des SA : LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Président des SAS : LABORATOIRE DUCASTEL, ALÈS GROUPE INDUSTRIE, PHYTALES, CASTER, FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE, AVILA.
- Directeur Général de la SAS PARFUMS CARON.
- Président de la société ALES GROUPE ESPANA (Espagne).
- Administrateur des sociétés ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie) et ALES GROUPE HELLAS (Grèce)

Monsieur Romain ALÈS :

- Vice-Président, du Conseil de Surveillance de la SA ALÈS GROUPE.
- Président de la SAS PARFUMS CARON.
- Administrateur des SA LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Président de la Société ALÈS GROUPE SUISSE.

Madame Jacqueline ALÈS :

- Représentant de la SAS AVILA, membre du Conseil de Surveillance de la SA ALES GROUPE.
- Directeur Général de la SAS AVILA.
- Administrateur des SA : LABORATOIRES LIERAC, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.

Madame Thérèse FOSSARD :

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE
- Administrateur indépendant des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.

Monsieur Bernard LAGRANGE :

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Madame Sylvie ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Madame Patricia ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Monsieur Yahn ALES

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

Monsieur Serge MASSAT

- Membre du conseil de surveillance de la SA ALES GROUPE

DIRECTOIRE

Monsieur Raphael YOUSRI:

- Président du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Directeur Général non administrateur des SA : LABORATOIRES PHYTOSOLBA, LABORATOIRES LIERAC.
- Président des SAS : DISTRI'COIFF, ALES GROUPE DISTRIBUTION (et des autres filiales d'Ales Groupe Distribution dont certaines ont été absorbées à effet au 01/01/2016).
- Directeur Général des SAS: LABORATOIRE DUCASTEL, CASTER, PHYTALES, ALES GROUPE INDUSTRIE, FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE,
- Gérant de la SARL BOY DIFFUSION
- Président des sociétés ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie), ALES GROUP Inc. (USA), ALES GROUPE CANADA, BRASLINK BRASIL.

Monsieur Olivier BIANCHI :

- Directeur Général, membre du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Président de la SAS ALES GROUPE FRANCE.
- Directeur Général de la SAS LABORATOIRE DUCASTEL
- Directeur des sociétés : ALES GROUPE UK, ALES GROUPE ASIA, ALES GROUPE HK
- Co- gérant de la Société ALES GROUPE ISTANBUL.

Monsieur Marc JEREMIE :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE
- Administrateur de la société ALES GROUPE HELLAS (Grèce)

Monsieur Stéphane SERISET :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE

Monsieur David GODARD :

- Membre du Directoire de la SA ALES GROUPE

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU DIRECTOIRE

A - Délégations de pouvoirs consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (prise en session extraordinaire) du 18 juin 2015 en vue de procéder à des augmentations de capital.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde subsistant	Date d'expiration
1) Emissions d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à des actions. Plafonds applicables individuellement en cas : - d'émission avec droit préférentiel de souscription des actionnaires (11 ^{ème} résolution) - d'émission avec suppression de ce droit (13 ^{ème} résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	18.08.2017
2) Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, etc... (10 ^{ème} résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	18.08.2017
3) Augmentation de capital réservée à des salariés adhérents d'un P.E.E. ou P.P.E.S.V. (14 ^{ème} résolution)	5% du nbr d'actions	NEANT	5% du nbr d'actions	18.08.2017

B - Délégation de pouvoirs consentie au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (prise en session ordinaire) du 18 juin 2015 en vue de procéder à des achats d'actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde	Date d'expiration
Achat d'actions dans la limite de 10 % du capital (8 ^{ème} résolution)	43 566 300 €	64 184 €	43 502 112 €	18/12/2016

APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du Code général des impôts, il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 29 931 euros correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 10 177 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice comptable susvisé, s'élevant à la somme de 6 462 767 euros augmenté du report à nouveau d'un montant de 885 777 euros soit un total de 7 348 544 euros de la manière suivante :

- au poste réserve légale pour 39 162 euros laquelle serait alors dotée à hauteur de 10% du capital social.
- Au paiement d'un dividende de 0,35 euro par action soit 5 082 736,40 euros
- En report à nouveau le solde, à savoir 2 226 645,60 euros

Le montant du dividende distribué représenterait ainsi 60,2 % du résultat net consolidé.

Le dividende dont la distribution est proposée pourrait être mis en paiement à compter du 27 juin 2016.

Il sera également demandé à L'Assemblée de décider de virer la somme de 10 743 Euros du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au titre du solde des acquisitions et cessions opérées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices.

exercice	dividende global	dividende par action	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction
2012	1 432 629 €	0,10 €	0,10 € x nombre d'actions détenues*
2013	4 297 887 €	0,30 €	0,30 € x nombre d'actions détenues*
2014	5 082 736 €	0,35 €	0,35 € x nombre d'actions détenues*

* nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET DÉCLARATION D'INTENTION

La S.A.S. AVILA, détenait au 31/12/2015, un total de 11 409 444 actions soit 78,57% du capital et 86,69 % des droits de vote de la société ALES GROUPE.

ACTIONS DETENUES EN AUTO CONTROLE

Au 31 décembre 2015 la société détenait 4021 actions en auto contrôle compte tenu de la restitution ordonnée par la Cour d'Appel de Paris (Cf supra faits marquants de l'exercice).

RÉGULATION DE COURS, ACQUISITIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Le 8 octobre 2008, ALES GROUPE a confié à un prestataire de services d'investissements la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires de la société ALES GROUPE, selon la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvée par l'AMF.

Lors de la mise en place du contrat, 100 000 euros en numéraire ont été mis à disposition du compte de liquidité.

Au 31 décembre 2015, ce compte totalisait 3 962 titres, soit 0,02 % du capital, et disposait d'une trésorerie de 53 996 euros.

JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 90 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE

MONTANTS EN EUROS EXERCICE : 12 MOIS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	28 242 582	28 652 582	28 652 582	28 944 208	29 044 208
Nombre d'actions					
- ordinaires existantes	14 121 291	14 326 291	14 326 291	14 472 104	14 522 104
- à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 166 868	26 505 585	24 149 724	28 424 725	23 204 889
Résultats avant impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 114 316	361 690	4 553 865	358 398	4 082 626
Impôts sur les bénéfices	(3 188 824)	(3 173 336)	(2 274 486)	(2 351 069)	(1 983 249)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 954 981	(121 427)	3 839 286	(1 652 578)	6 462 767
Résultat distribué	4 236 357	1 432 181	4 297 887	5 082 736	*5 082 736
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,59	0,25	0,48	0,19	0,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,42	(0,01)	0,27	-0,11	0,45
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,10	0,30	0,35	*0,35
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	132	137	131	146	136
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 629 802	10 220 216	8 942 122	10 297 335	9 367 762
Sommes versées en avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 895 001	4 813 377	4 231 356	4 707 410	4 627 884

* proposition

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	MONTANTS BRUTS 31/12/2015	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2015	MONTANTS NETS 31/12/2015	MONTANTS NETS 31/12/2014
ACTIF NON COURANT				
Ecarts d'acquisition	29 373,1	4 633,2	24 739,9	17 040,2
Immobilisations Incorporelles	56 184,4	18 752,5	37 431,9	34 381,9
Immobilisations Corporelles	74 792,0	52 706,3	22 085,7	19 348,7
Actifs Financiers disponibles à la vente	1,7		1,7	601,6
Autres Actifs Financiers non courants	1 728,0		1 728,0	1 459,5
Instruments dérivés actifs non courants			0,0	0,0
Impôts différés actifs	1 194,0		1 194,0	1 309,5
TOTAL ACTIF NON COURANT	163 273,2	76 092,0	87 181,2	74 141,4
ACTIF COURANT				
Stocks et en cours	43 550,2	6 203,3	37 346,9	36 836,5
Créances clients et comptes rattachés	54 558,0	2 390,0	52 168,0	54 753,5
Impôts courants actifs	2 460,3		2 460,3	1 876,3
Autres créances d'exploitation courantes	7 704,3	465,0	7 239,3	8 050,9
Autres actifs financiers courants	39,1		39,1	38,9
Instruments dérivés actifs courants	15,6		15,6	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 649,4		28 649,4	26 600,6
TOTAL ACTIF COURANT	136 976,9	9 058,3	127 918,6	128 156,7
Actifs relevant d'activités arrêtées			0,0	0,0
TOTAL ACTIF	300 250,1	85 150,3	215 099,8	202 298,1

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	MONTANTS 31/12/2015	MONTANTS 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	29 044,2	28 944,2
Primes liées au capital	24 324,6	24 424,6
Réserves Consolidées - Part du Groupe	24 608,7	21 000,9
Résultat Consolidé - Part du Groupe	8 439,1	7 727,0
Capitaux Propres - Part du groupe	86 970,0	82 096,7
Intérêts Minoritaires	26,3	25,0
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	86 442,9	82 121,7
PASSIF NON COURANT		
Provisions pour risques et charges non courants	11 575,4	13 177,1
Emprunts et dettes financières - Part à plus d'un an	37 341,7	27 047,6
Instruments dérivés passifs - non courants	220,9	243,6
Impôts différés passifs	7 997,9	7 723,3
Autres Passifs non courants		
TOTAL PASSIF NON COURANT	57 135,9	48 191,6
PASSIF COURANT		
Emprunts et dettes financières - Part à moins d'un an	17 549,0	18 259,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 220,7	21 351,9
Impôts courants passifs	845,7	3 158,8
Autres dettes d'exploitation courantes	31 682,1	29 141,7
Instruments dérivés passifs courants	223,4	73,2
TOTAL PASSIF COURANT	71 521,0	71 984,8
Passifs relevant d'activités arrêtées		
TOTAL PASSIF	215 099,8	202 298,1

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	MONTANTS 31/12/2015	MONTANTS 31/12/2014	ÉVOLUTION
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	244 178,8	227 598,0	7,3%
Coût des Produits vendus	- 104 785,1	- 94 661,6	10,7%
MARGE BRUTE	139 393,7	132 936,4	4,9%
Frais Marketing et Commerciaux	- 92 812,5	- 86 928,3	6,8%
Frais généraux et administratifs	- 32 497,9	- 28 857,5	12,6%
FRAIS OPÉRATIONNELS	- 125 310,4	- 115 785,8	8,2%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	14 083,3	17 150,6	-17,9%
Autres produits non récurrents	10 703,9	3 560,1	200%
Autres charges non récurrentes	- 7 972,8	- 5 046,5	58%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	16 814,4	15 664,2	7,3%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	50,7	96,0	-47,2%
Coûts de l'endettement financier brut	- 1 193,8	- 1 045,1	14,2%
COÛTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 1 143,1	- 949,1	20,4%
Autres Produits financiers	52,4	33,6	56%
Autres Charges financières	- 2 195,5	- 1 724,0	27,3%
RÉSULTAT FINANCIER	- 3 286,2	- 2 639,5	24,5%
Impôt sur les bénéfices	- 5 086,2	- 5 293,4	-3,9%
RÉSULTAT NET DES ACT. POURSUIVIES - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	8 441,9	7 731,3	9,2%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	8 441,9	7 731,3	9,2%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 441,9	7 731,3	9,2%
Intérêts Minoritaires	2,8	4,3	- 34,9%
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	8 439,1	7 727,0	9,2%
Résultat Net par action - Part du Groupe	0,58	0,53	
Résultat Net dilué par action - Part du groupe	0,58	0,53	
Dividendes versés par action	0,35	0,35	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS

	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014	Evolution
Résultat Net Consolidé de la période	8 441,9	7 731,3	710,6
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de taux IFC (IAS 19)	22,7	-82,2	104,9
Effet d'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	461,8	-1 318,3	1 780,1
	-169,5	490,2	-659,7
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 756,9	6 821,0	1 935,9
Dont			
Part du groupe	8 754,1	6 816,7	1 937,4
Part des minoritaires	2,8	4,3	-1,5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Juste valeur instrument de taux	IFC (IAS 19)	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Capitaux Propres Total
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2013	28 652,6	24 716,0	23 414,6	3 142,6	-164,6	- 185,1	-522,2	79 053,9	22,9	79 076,8
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			3 142,6	-3 142,6				0,0		0,0
Résultat consolidé de l'exercice				7 727,0				7 727,0	4,3	7 731,3
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						-53,4	-856,9	-910,3		-910,3
Total des produits et charges comptabilisés				7 727,0		-53,4	-856,9	6 816,7	4,3	6 821,0
Augmentation de Capital	291,6	-291,6						0,0		0,0
Distribution de Dividendes			- 4 297,5					- 4 297,5	- 1,3	- 4 298,8
Variation des écarts de conversion			80,4		623,5			703,9		703,9
Correction erreurs exercices antérieurs			-181,2					-181,2		-181,2
Actions gratuites								0,0		0,0
Autres Variations			0,9					0,9	-0,9	0,0
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2014	28 944,2	24 424,4	22 159,8	7 727,0	458,9	- 238,5	- 1 379,1	82 096,7	25,0	82 121,7
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			7 727,0	-7 727,0				0,0		0,0
Résultat consolidé de l'exercice				8 439,1				8 439,1	2,8	8 441,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						14,8	300,2	315,0		315,0
Total des produits et charges comptabilisés				8 439,1		14,8	300,2	8 754,1	2,8	8 756,9
Augmentation de Capital	100,0	-100						0,0		0,0
Distribution de Dividendes			- 5 080,0					- 5 080,0	- 3,5	- 5 083,5
Variation des écarts de conversion					550,0			550,0		550,0
Correction erreurs exercices antérieurs			27,8					27,8		27,8
Actions gratuites								0,0		0,0
Variations de périmètre			-1,1					-1,1	1,1	0,0
Autres Variations			69,1					69,1	0,9	70,0
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2015	29 044,2	24 324,4	24 902,6	8 439,1	1 008,9	- 223,7	- 1 078,9	86 416,6	26,3	86 442,9

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat Net avant Impôt	13 528,2	13 024,7
Dotation aux Amortissements et provisions sur actifs immobilisés	3 971,3	4 009,1
Dotation aux Provisions pour R et C	3 114,9	3 552,92
Reprise de Provisions pour R et C	- 5 677,2	- 3 252,3
Provision pour plan d'actions gratuites		
Dotation aux Provisions sur Actifs CT	620,4	2 219,6
Reprise de Provisions sur Actifs CT	- 2 411,9	- 1 609,6
Charges et produits sans effet de trésorerie	-382,5	4 919,7
Charges et produits de placement et de financement	1 143,1	949,2
Variation des Stocks	6 254,2	- 1 362,7
Variation du Crédit Client	5 545,9	-3 352,3
Variation autres Actifs CT opérationnels	3 226,0	-3 378,3
Variation du Crédit Fournisseur	-3 948,4	3 698,3
Variation autres Passifs CT opérationnels	493,0	-318,4
Variation des créances et dettes opérationnelles	11 570,7	- 4 713,4
Intérêts nets payés	- 1 153,0	- 948,4
Impôts sur le résultat payés	- 6 914,1	- 3 478,0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	17 792,4	9 753,8
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 8 887,5	- 3 091,8
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 521,8	- 681,2
Produits nets de cessions d'actifs disponibles à la vente	452,2	254,6
Incidence des variations de périmètres avec changement de contrôle	-10 391,1	
Produits nets de cessions d'Immobilisations	884,2	69,1
Dividendes reçus des entreprises associées		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 18 464,0	- 3 449,3
Dividendes versés	- 5 082,8	- 4 298,6
Augmentation de Capital Ales Groupe S.A.		
Incidence des variations de périmètre		
Augmentation des Emprunts	25 442,1	11 297,0
Remboursement des Emprunts	- 14 045,6	- 11 862,0
Augmentation des Emprunts à court terme		
Remboursement des Emprunts à court terme	- 374,4	
Augmentation de l'endettement au titre des crédits baux	8,3	147,2
Remboursement de l'endettement au titre des crédits baux	- 847,8	- 935,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	5 099,8	- 5 652,3
VARIATION DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	4 428,2	652,2
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	20 514,5	20 326,1
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	24 627,5	20 514,5
Incidence des variations des cours des devises	- 315,2	- 463,8

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

EN MILLIERS D'EUROS

	Montants 31/12/2015	Variation	Montants 31/12/2014
Trésorerie brute	28 649,4	2 048,8	26 600,6
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	- 4 021,8	2 064,3	- 6 086,1
Trésorerie nette	24 627,6	4 113,1	20 514,5
Endettement financier brut	- 50 886,9	-11 648,2	- 39 220,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 26 241,3	-7 535,1	- 18 706,2

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2015 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- 2.1 – Périmètre de consolidation
- 2.2 – Méthodes de consolidation
- 2.3 – Liste des sociétés consolidées
- 2.4 – Date de clôture

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.1 – Principes généraux d'évaluation des comptes
- 3.2 – Présentation des comptes
- 3.3 – Changements de méthodes
- 3.4 – Corrections antérieures

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 – Notes sur l'actif consolidé

- 4.1.0 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 4.1.1 – Ecarts d'acquisition
- 4.1.2 – Immobilisations incorporelles
- 4.1.3 – Immobilisations corporelles
- 4.1.4 – Actifs financiers disponibles à la vente
- 4.1.5 – Autres actifs financiers non courants
- 4.1.6 – Impôts différés actifs
- 4.1.7 – Stocks
- 4.1.8 – Créances courantes
- 4.1.9 – Instruments dérivés actifs
- 4.1.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 4.1.11 – Actifs relevant d'activités arrêtées
- 4.1.12 – Opérations en devises et risque de change

4.2 – Notes sur le passif consolidé

- 4.2.1 – Provisions pour risques et charges
- 4.2.2 – Dettes financières et risques sur endettement
- 4.2.3 – Engagements hors bilan
- 4.2.4 – Impôts différés passifs
- 4.2.5 – Instruments dérivés passifs
- 4.2.6 – Passifs relevant d'activités arrêtées

4.3 – Notes sur le compte de résultat consolidé

- 4.3.1 – Analyse des frais opérationnels
- 4.3.2 – Autres produits et charges
- 4.3.3 – Résultat financier
- 4.3.4 – Impôts sur les bénéfices
- 4.3.5 – Résultat des activités arrêtées

4.4 – Notes sur le tableau de flux consolidé

- 4.4.1 – Analyse de la trésorerie nette
- 4.4.2 – Lignes de crédit non utilisées
- 4.4.3 – Flux de trésorerie concernant la capacité de production
- 4.4.4 – Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

4.5 – Autres informations sur les états financiers

- 4.5.1 – Informations par secteurs géographiques
- 4.5.2 – Effectifs
- 4.5.3 – Transactions avec les parties liées
- 4.5.4 – Capital
- 4.5.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2015 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Événements de l'exercice 2015

Le groupe a acquis au cours de l'exercice le solde, soit 80,1 %, du capital de la société DISTRI COIFF. Pour rappel, le groupe avait pris une participation à hauteur de 19,9 % dans le capital de cette société en juillet 2014. Le groupe a également acquis 100 % du capital de la société BOY DIFFUSION et de ses filiales durant l'exercice 2015.

Ces sociétés sont spécialisées en distribution de produits de coiffure professionnels. Elles sont intégrées dans le périmètre de consolidation, respectivement à compter du 2 mars 2015 et du 1er juin 2015.

Le groupe a également acquis la société brésilienne BRASLINK, laquelle n'avait pas d'activité significative à la date d'acquisition.

La société Ales Groupe France a démarré son activité opérationnelle à compter du 1er janvier 2015. Les sociétés Laboratoires Phytosolba et Laboratoires Liérac lui ont apporté à cette date leur branche complète d'activité relative à la distribution des marques Phyto, Phytospecific et Liérac.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est établi à 244.2 millions d'euros en progression de 7.3 %, soit 16.6 millions d'euros, dont 17.8 millions d'euros au titre des acquisitions de la période.

L'activité en France (42.9 % du chiffre d'affaires consolidé), a enregistré au cours de l'exercice un chiffre d'affaires de 104.8 millions d'euros en progression de 12.9 millions d'euros, y compris le chiffre d'affaires apporté par les acquisitions lequel est intégralement réalisé sur le marché français.

L'international (57.1 % de l'activité du Groupe), s'inscrit en hausse de 2.7 % avec un chiffre d'affaires de 139.4 millions d'euros au cours de l'exercice grâce à l'activité soutenue des filiales européennes et malgré le repli de l'activité en Russie et en Ukraine.

Le résultat opérationnel courant ressort à 14,1 millions d'euros, en baisse de 3,1 millions d'euros du fait du haut niveau des dépenses marketing et commerciales consenti sur l'exercice. Cette baisse est compensée par le solde positif des « Autres Produits et Charges » pour 2,7 millions d'euros. En conséquence, le résultat opérationnel est en nette progression à 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (+ 7.3 %).

Le solde des « Autres Produits et Charges » inclut notamment un produit de 1,3 millions d'euros au titre du litige avec l'ancien Directeur Général. Par un jugement prononcé le 7 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Paris lui avait accordé une indemnité de révocation de 989 milliers d'euros (montant brut hors charges sociales patronales) et l'octroi de 195 813 actions. La société avait décidé de faire appel de cette décision. Néanmoins, conformément au principe de prudence, la société avait constitué à la clôture de l'exercice 2013 une provision pour risque de 1 261 milliers d'euros au titre de l'indemnité de révocation et des charges sociales afférentes. Par ailleurs, la société avait complété d'un montant de 407 milliers d'euros la provision pour actions gratuites antérieurement constituée. La société avait également engagé une procédure en référé pour obtenir l'arrêt de l'exécution provisoire du jugement de 1ère instance.

Le jugement en référé du 3 juillet 2014 ayant confirmé l'exécution provisoire de la décision en 1ère instance du Tribunal de Commerce de Paris, la société avait procédé en juillet 2014 au versement de l'indemnité allouée à l'ancien Directeur Général de la société pour un montant total de

1 025 milliers d'euros (indemnité et frais annexes) et avait repris la provision antérieurement constituée à hauteur de 990 milliers d'euros. Elle avait également procédé, en exécution du jugement et conformément au calendrier d'attribution, à une augmentation de capital de 145 813 actions correspondant aux actions qui lui ont été attribuées en exécution du jugement suivie, au 1er janvier 2015, d'une augmentation de capital de 50 000 actions portant la composition du capital à 14 522 104 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

Par un arrêt du 7 avril 2015, la cour d'appel a infirmé partiellement la décision de 1ère instance en ordonnant la restitution par l'ancien Directeur Général de 4 021 actions et de l'indemnité de révocation précédemment perçue. Les parties ayant renoncé à se pourvoir en cassation, la société a enregistré en produit non récurrent le reversement de l'indemnité par l'ancien directeur général soit 993 milliers d'euros, frais annexes inclus, et la reprise de la provision pour charges sociales à verser au titre de cette indemnité soit 271 milliers d'euros.

Les « Autres Produits et Charges » incluent également un produit de 4,5 millions d'euros au titre de la plus-value nette enregistrée à l'occasion du transfert rue François 1er de la boutique CARON située précédemment avenue Montaigne à Paris. Parallèlement, le droit au bail de la nouvelle boutique rue François 1er a été acquis pour 2,5 millions d'euros enregistré en immobilisations incorporelles.

Il n'y a pas eu d'autres événements comptables au cours de l'exercice 2015 susceptibles d'influer sur la présentation des comptes.

Événements postérieurs à la clôture des comptes

En avril 2016, et postérieurement à une première publication des comptes de l'exercice 2015, le groupe a pris connaissance d'une opération engagée au dernier trimestre 2015 par sa filiale Allemande et non déclarée par celle-ci. Compte-tenu du coût significatif (851 milliers d'euros soit 553 milliers d'euros après impôt) de cette opération non récurrente et sans impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice, le Groupe a pris la décision de l'enregistrer dans les comptes de l'exercice 2015 en 'Autres Produits et Charges'.

De même, tous les événements susceptibles d'avoir un impact sur les comptes et dont le Groupe a eu connaissance postérieurement au 31 décembre 2015 ont été inscrits dans les comptes consolidés.

Afin de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et la gestion opérationnelle de l'activité de distribution de produits de coiffure professionnels, la société Boy Diffusion (renommée Alès Groupe Diffusion le 28/12/2015) la apporté sa branche complète d'activité de distribution à CB Distribution (renommée Boy Diffusion le 28/12/2015). De même, les sociétés Boy Diffusion Carcassonne, Boy Diffusion Montauban, Boy Diffusion Bordeaux, Boy Diffusion Tarbes, Boy Diffusion Portet, Boy Diffusion Rodez, Boy Diffusion Agen et Boy Diffusion Albi ont été fusionnées dans CB Distribution. L'ensemble de ces opérations a pris effet au 1er janvier 2016.

Le 1er février 2016 le groupe a annoncé le placement d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant total de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de suretés permet au groupe de financer son développement tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 - Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe ALES GROUPE est inclus dans le périmètre de consolidation.

Comme indiqué au paragraphe 1, le groupe a acquis au cours de l'exercice le solde, soit 80,1 %, du capital de la société DISTRI COIFF et 100 % du capital de la société BOY DIFFUSION et de ses filiales, spécialisées en distribution de produits de coiffure professionnelle.

Ces sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, respectivement à compter du 2 mars 2015 et du 1er juin 2015. Leur intégration dans le périmètre a contribué au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel de la période respectivement pour 17,8 millions d'euros et 1,1 million d'euros.

Le groupe a également acquis le 26 mai 2015 la société brésilienne BRASLINK, laquelle n'avait pas d'activité significative à la date d'acquisition et n'a pas eu d'activité depuis son intégration dans le Groupe.

La société Ales Groupe France a démarré son activité opérationnelle à compter du 1er janvier 2015. Les sociétés Laboratoires Phytosolba et Laboratoires Liérac lui ont apporté à cette date leur branche complète d'activité relative à la distribution des marques Phyto, Phytospecific et Liérac.

2.2 - Méthodes de consolidation

Les sociétés détenues directement ou indirectement à 40 % ou plus, et dont le groupe a le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

2.3 - Liste des sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées figure en annexe.

2.4 - Date de clôture

L'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre. La société DISTRI COIFF, qui clôturait ses comptes au 30 septembre avant son intégration dans le groupe, clôture désormais ses comptes au 31 décembre à compter de l'exercice 2015.

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 - Principes généraux d'évaluation des comptes

a - Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ALES GROUPE ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, y compris les normes IAS 32 et IAS 39, à l'exception d'une exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS : évaluation à la juste valeur au 1er janvier 2004 de certains terrains et

constructions, celles-ci constituant le coût historique par convention. L'impact définitif du passage au référentiel IFRS a fait l'objet d'une description détaillée dans l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2005.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers au 31 décembre 2014.

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou Taxes » applicable à compter du 1er janvier 2015 n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2015.

b - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et annexes. Ces estimations sont fondées sur le jugement et les informations disponibles à la date d'établissement des comptes. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents des estimations notamment sur la détermination des provisions pour risques et charges. La valeur des actifs incorporels est testée lors de la clôture des comptes annuels.

Les postes concernés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 11,6 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges (cf note 4.2.1) et à 59,5 millions d'euros net pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles non amortissables (cf notes 4.1.1 et 4.1.2).

c - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

• Classification des actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les titres de placement sont enregistrés en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Néanmoins, les parts d'OPCVM de trésorerie et des placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts sont compris dans la trésorerie.

Les « Actifs Financiers disponibles à la vente » sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont directement enregistrés en capitaux propres sur la ligne « juste valeur par situation nette ». Si la perte latente est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat. Les titres de participation correspondant à des titres non cotés sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable et en l'absence d'indice de dépréciation.

• **Comptabilité de couverture**

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place.

L'efficacité de la relation de couverture est démontrée par des tests prospectifs et rétrospectifs.

Dès lors que le principe de la comptabilité de couverture est applicable, les instruments financiers sont enregistrés comme suit :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture dans la mesure de leur efficacité. Cette règle est notamment appliquée aux instruments financiers de couverture des créances clients en devises.

En dépit de l'amendement d'IAS 39 sur les transactions intra-groupes qui rend possible l'application de la comptabilité de couverture pour les opérations visant à couvrir des transactions intra-groupes hautement probables, le Groupe continue d'exclure de la comptabilité de couverture les couvertures de flux de trésorerie se rapportant à des flux intragroupes. Cette règle est notamment appliquée pour l'enregistrement des variations de valeur des instruments de couverture des prévisions de facturations intragroupes en devises.

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres, la variation de valeur de la part inefficace étant comptabilisée en produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts. Cette règle est notamment appliquée aux couvertures de taux sur emprunts. Enfin, la variation de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat.

d - Frais de recherche et développement (IAS 38)

La norme IAS 38 impose de comptabiliser les frais de développement et les brevets créés en interne à l'actif au cas où la société concernée remplirait six conditions cumulatives énoncées par la norme.

Le Groupe ne remplit pas cumulativement ces conditions et enregistre directement en charge ses frais de recherche et développement.

3.2 - Présentation des comptes

a - Présentation du bilan

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états Financiers » rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont présentés dans les éléments courants.

b - Présentation du Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction. Cette présentation est celle couramment adoptée dans le secteur de la cosmétique et facilite l'élaboration de l'information sectorielle requise par IFRS 8.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivants :

Chiffre d'affaires net (ou produit des activités ordinaires)

Il correspond aux ventes de produits et de prestations déduction faite des ristournes et remises y compris les remises de fin d'année, et après prise en compte de la variation des provisions pour retours.

Coût des produits vendus

Il correspond à la somme des achats, frais sur achats, frais de production, de recherche et développement, de logistique, ainsi que les redevances dues à des tiers, au titre des prestations et produits livrés aux clients. Les échantillons et articles promotionnels livrés aux clients sont considérés par le groupe comme un complément du prix de revient et inclus à ce titre dans le coût des produits vendus.

Frais marketing et commerciaux

Ce poste inclut l'ensemble des frais marketing et de formation alloués au développement des marques, les frais des forces de vente et des services commerciaux support

Frais généraux et administratifs

Ce poste inclut les frais d'administration générale de services généraux et de siège, les frais informatiques autres que ceux dédiés à la production et à la logistique, et les frais immobiliers autres que ceux dédiés à la production et à la logistique.

Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Ils incluent les plus ou moins values de cession, les dépréciations des actifs incorporels et écarts d'acquisition ainsi que les revenus et charges non récurrents relevant de l'exploitation qui enregistrent les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

Résultat Financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net, les autres produits et charges financiers et le résultat de change.

- **Le coût de l'endettement financier net** inclut, d'une part les charges d'intérêt sur emprunt et opérations de couverture ainsi que la variation de valeur des instruments de couverture afférant à ces emprunts portée en résultat, et d'autre part les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

- **Les autres produits et charges financiers** incluent les dividendes reçus et plus et moins values de cession de titres non consolidés, les produits sur prêts, les commissions bancaires, les autres frais et produits financiers divers.

- **Le résultat de change** inclut l'ensemble des profits et pertes de change y compris les variations de juste valeur des instruments de couverture de change portées en résultat.

Résultat des activités arrêtées

Cette rubrique comprend les plus et moins values de cession et les résultats de la période des activités arrêtées.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité arrêtée serait classée dans cette rubrique dès lors qu'elle constituerait une ligne d'activité ou une zone géographique distincte pour le Groupe.

c - Présentation du tableau de flux

Le choix de la présentation du tableau de flux est la méthode indirecte qui part du résultat net avant impôt.

Les intérêts sont classés en flux de trésorerie opérationnelle comme le permet la norme IAS 7.

d - Présentation de l'information sectorielle

Le Groupe a mis en oeuvre la norme IFRS 8. Les modalités de présentation des secteurs opérationnels retenus par le Groupe sont présentées au paragraphe 4.5.1.

3.3 - Changements de méthodes

Il n'y a pas eu de changements de méthode sur l'exercice 2015 ayant un effet significatif sur les comptes consolidés.

3.4 - Corrections antérieures

Des erreurs diverses, individuellement non significatives impactent également positivement les capitaux propres – part du groupe pour 27.8 milliers d'euros.

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 - Notes sur l'actif consolidé

4.1.0 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères ont été convertis en euros, selon la méthode du taux de clôture. Les comptes de résultat des mêmes sociétés sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les écarts de conversion sont inscrits sur une ligne spécifique dans les capitaux propres.

Les cours retenus sont les suivants :

Devises	Taux de clôture 31.12.15	Taux moyen de l'exercice	Taux d'ouverture 01.01.15
USD	1,0887	1,1096	1,2141
GBP	0,7340	0,7260	0,7789
CAD	1,5116	1,4176	1,4063
PLN	4,2639	4,1783	4,2732
CHF	1,0835	1,0676	1,2024
HKD	8,4376	8,6023	9,4170
BRL	4,3117	3,6916	na
TRY	3,1765	3,0119	2,8320

Analyse de la variation de l'écart de conversion

En Milliers d'Euros	31/12/15	31/12/14	Variation
Ales Group Inc	470	46	424
Ales Group UK	151	100	52
Ales Group Canada	197	227	-30
Ales Group Polska	- 70	- 69	0
Ales Group Suisse	280	180	100
Ales Group Asia	318	183	134
Ales Group Istanbul	- 231	100	-131
Autres Filiales	- 106	- 108	2
Total part du Groupe	1 009	459	550
Ales Group Inc	91	91	0
Autres filiales	- 29	- 29	0
Total part des minoritaires	62	62	0

4.1.1 - Ecart d'acquisition

Détermination des écarts

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation (« impairments tests ») au moins une fois par an à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère significatif du dernier trimestre dans la saisonnalité de l'activité. Néanmoins, si des indices significatifs de perte de valeur apparaissent en cours d'exercice, le Groupe procéderait à une dépréciation de l'actif concerné dès l'arrêté des comptes.

Toute dépréciation constatée sur un écart d'acquisition est irréversible.

Détermination des indices de pertes de valeur

Les indices de perte de valeur utilisés dans le groupe dépendent de la nature des actifs :

- Pour les actifs incorporels et notamment les marques : évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant générés par l'actif en retrait significatif par rapport au budget et au plan opérationnel prévu en début d'exercice.

- Pour les actifs immobiliers non industriels : évolution négative du marché d'actifs comparables pouvant conduire à une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable.

- Pour les actifs industriels et autres actifs corporels : arrêt d'exploitation de l'actif.

Détermination des U.G.T.

Les 'impairments tests' s'appuient sur des regroupements d'unités génératrices de trésorerie appréciées au niveau des marques. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable

et la valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée du prix de vente net et de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs), dans la mesure où ces deux valeurs peuvent être approchées.

Pour chaque unité génératrice de trésorerie, le flux de trésorerie correspond à la somme du résultat opérationnel avant impôt, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, des investissements nets et de la variation du besoin en fonds de roulement avant impôts. Ces flux de trésorerie sont estimés sur la base de budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant de 1,5%, et actualisés. La valeur terminale est déterminée sur la base du dernier flux extrapolé.

Le taux d'actualisation est un taux avant impôt qui correspond au taux de l'OAT 10 ans à la date du calcul (soit 1,01 % au 31 décembre 2015) majoré d'une prime de risque (soit 6 %) soit un taux d'actualisation de 7,01 %.

Les taux de croissance utilisés pour les projections de flux de trésorerie reflètent la disparité des progressions attendues par activité.

La variation des taux de +/- 0,5% du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ne modifie pas la valeur recouvrable au point de la rendre inférieure à la valeur comptable.

Le Groupe recourt ponctuellement à des expertises externes afin de conforter ses propres évaluations

Variation des écarts d'acquisitions

En Milliers d'Euros	31/12/14	Variation	31/12/15
Ecarts d'acquisitions			
Impôts différés attachés aux marques			
Brut	18 018	0	18 018
Impairment	- 4 577	0	- 4 577
Net	13 441	0	13 441
Ecarts d'acquisition autres			
Brut	3 599	7 756	11 355
Impairment		-56	- 56
Net	3 599	7 700	11 299
Total Net	17 040	7 700	24 740

Lors de la mise en application des normes IFRS, et pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe avait opté pour l'application rétrospective de ses regroupements d'entreprise antérieurs au 1er janvier 2004.

En application d'IAS 12, les impôts différés passifs antérieurement non comptabilisés en principes français au titre des différences temporaires relatives à des marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise et non cessibles séparément de l'entreprise acquise, ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture IFRS au 01-01-04. Dans le cadre de l'application rétrospective de IFRS 3, l'impact de cet ajustement d'impôts différés passifs a été

inscrit en écart d'acquisition pour un montant de 18 018 milliers d'euros.

L'impôt différé relatif à la marque CARON pour 4 577 milliers d'euros a été totalement déprécié.

Ainsi, le poste comprend essentiellement les impôts différés attachés aux marques pour un montant net de 13 441 milliers d'euros.

Les prises de contrôle des sociétés de distribution BOY DIFFUSION et DISTRI COIFF réalisées sur l'exercice 2015 ont généré des écarts d'acquisition à hauteur de 7 700 milliers d'euro. Compte-tenu de la réorganisation en cours de la branche d'activité de coiffure professionnelle, ces écarts d'acquisition n'ont pas encore été affectés à une UGT. Par ailleurs, il n'existait pas d'indice de perte de valeur de ces écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice.

L'acquisition de la société Brésilienne BRASLINK s'est traduite par un écart d'acquisition de 56 milliers d'euros lequel a été intégralement déprécié compte tenu de l'absence d'activité de cette société.

Les autres écarts d'acquisition proviennent d'écarts antérieurement constatés sur la société Ducastel (1 495 milliers d'euros), sur la filiale Ales groupe GmbH (1 037 milliers d'euros), et au reclassement en écart d'acquisition de l'écart de première consolidation sur Ducastel antérieurement affecté au fonds de commerce (1 067 milliers d'euros).

Le reporting interne permet, lors de la clôture annuelle, de tester ces « autres écarts d'acquisitions » au niveau de l'UGT Ducastel.

4.1.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles non amortissables

Elles sont essentiellement constituées par les valeurs affectées aux marques détenues par le Groupe ainsi qu'aux droits aux baux.

Conformément à IAS 36, les immobilisations incorporelles font l'objet d'une dépréciation dans les conditions décrites au § 4.1.1 ci-dessus.

Pour les marques PHYTO et LIERAC, le groupe a déterminé la valeur recouvrable à partir de la valeur d'utilité basée sur valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des U.G.T.

Pour la marque CARON, le groupe a reconduit la méthode d'évaluation fondée sur les redevances implicites appliquées lors des exercices précédents, par un expert indépendant. Les redevances implicites sont calculées à partir d'un taux de redevance de 6 %, communément utilisé dans le secteur Luxe-Parfums et actualisées à 8 % sur 10 ans.

AU 31/12/2015 les impairments tests ne font pas apparaître de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisitions

Les droits aux baux des boutiques CARON situées rue François 1er, suite au transfert de la boutique CARON précédemment avenue Montaigne à Paris, et rue du Faubourg Saint Honoré sont inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Le Groupe ne les amortit pas compte tenu de l'existence d'un réel marché actif.

Immobilisations incorporelles amortissables

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées essentiellement de :

-Logiciels amortis sur une durée de 1 à 5 ans

-Frais de dépôts sur marques acquises amortis sur la durée du dépôt

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charges ainsi que les frais relatifs à la propriété industrielle développée en interne par le groupe

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros).

Variation des Immobilisations Incorporelles

	31/12/14	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	31/12/15
Marques					
Brut	45 205	0	0		45 205
Impairment	-13 136	0	0		-13 136
Net	32 069	0	0	0	32 069
Droits au Bail					
Brut	921	2 460	-747	25	2 659
Depreciation					0
Net	921	2 460	-747		2 659
Brut total	46 126	2 460	-747	25	47 864
Impairment total	-13 136	0	0	0	- 13 136
Net total	32 990	2 460	-747	25	34 728
Logiciels et autres immobilisations					
Brut	6 633	844	-374	1 217	8 320
Amortissements	-5 241	-518	316	-174	-5 616
Net	1 392	327	-58	1 042	2 704
Total Immobilisations Incorporelles					
Brut	52 759	3 304	-1 121	1 242	56 184
Impairment/Amortissement	-18 377	-518	316	-174	-18 752
Net	34 383	2 787	-805	1 067	37 432

4.1.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a opté pour la réévaluation de certaines immobilisations comme décrit au paragraphe 3.1- a, les justes valeurs devenant ainsi le coût historique par convention. Les autres immobilisations ont été conservées à leur coût d'entrée historique.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations et sont calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens, ces dernières pouvant être adaptées en fonction du degré d'utilisation des biens.

Aucune valeur résiduelle n'a été retenue en l'absence d'élément permettant de les déterminer de façon fiable.

Les durées d'amortissement en mode linéaire retenues par le groupe sont les suivantes:

Types d'immobilisations Corporelles	Durées
Immeubles à usage de bureau	50 ans
Constructions et aménagements :	
- Gros Œuvre	30 ans
- Clos/Couverts	30 ans
- Lots techniques	20 ans
- Second Œuvre	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels techniques	5 à 10 ans
Autres Immobilisations Corporelles	5 à 10 ans
Mobilier commercial	3 ans

Location financement

Les biens utilisés par le groupe dans le cadre d'un contrat de location financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles incorporent les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées,

- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Variation des Immobilisations Corporelles **montants en milliers d'Euros**

	31/12/14	Augmentation	diminution	Variation de périmètre	31/12/15
VALEURS BRUTES					
Terrains	2 032	0	0	0	2 032
Terrains en					
Crédit-Bail	1 359	0	0	0	1 359
Constructions	20 515	419	-140	0	20 793
Constructions					
en Crédit-Bail	11 700	21	0	0	11 721
Installations Techniques					
matériel/outillage	16 753	1 400	-638	644	18 159
Autres immobilisations					
corporelles	13 718	2 174	-930	2 122	17 084
En Cours, avances					
et acomptes	1 044	2 621	-20		3 645
TOTAL	67 121	6 634	- 1 728	2 766	74 792

AMORTISSEMENTS

Terrains	113	9			122
Terrains en					
Crédit-Bail	0				0
Constructions	17 088	1 026	-139		17 975
Constructions					
en Crédit-Bail	6 011	439			6 450
Installations Techniques					
matériel/outillage	14 613	1 105	-619	525	15 624
Autres immobilisations					
corporelles	9 948	1 388	-556	1 755	12 535
En Cours, avances					
et acomptes	0				0
TOTAL	47 773	3 967	- 1 314	2 280	52 707

VALEURS NETTES

Terrains	1 919	-9	0	0	1 909
Terrains en					
Crédit-Bail	1 359	0	0	0	1 359
Constructions	3 427	-607	-1	0	2 818
Constructions					
en Crédit-Bail	5 689	-418	0	0	5 270
Installations Techniques					
matériel/outillage	2 140	295	-19	119	2 535
Autres immobilisations					
corporelles	3 771	786	-374	367	4 549
En Cours, avances					
et acomptes	1 044	2 621	-20	0	3 645
TOTAL	19 348	2 667	- 415	486	22 086

Les principaux investissements de l'exercice 2015 concernent principalement l'aménagement et l'équipement des sites industriels et secondairement l'aménagement de locaux commerciaux.

4.1.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les éléments inclus dans ce poste ne sont pas significatifs.

4.1.5 - Autres Actifs financiers non courants

Ils comprennent divers prêts et dépôts et cautionnements versés.

4.1.6 - Impôts Différés Actifs

Ils proviennent des impôts différés constatés au titre des filiales étrangères dès lors que celles-ci présentent une rentabilité durablement positive et/ou que le calendrier de consommation de ces impôts peut s'effectuer dans un délai raisonnable.

Ils se répartissent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/15	31/12/14	Variation
Ales Groupe Pologne	40	25	15
Ales Groupe Italie	1 150	1 274	-125
Ales Groupe Portugal	4	10	-6
Variation de périmètre	0		0
TOTAL	1 194	1 309	-116

Le groupe dispose de 9 728 milliers d'euros de déficits reportables. Les échéances de ces déficits se situent majoritairement au-delà de 2020

4.1.7- Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Prix Moyen Pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur probable de réalisation devient inférieure au prix de revient. Il s'agit essentiellement de produits dont la péremption devient probable ou de produits dont la commercialisation est arrêtée ou décidée.

Les stocks s'analysent comme suit **en Milliers d'Euros**

	Valeur brute 31/12/15	Dépréciation 31/12/15	Valeur nette 31/12/15	Valeur nette 31/12/14	Variation
Matières Premières					
et composants	14 434	- 2 288	12 147	13 423	-1 277
En Cours	1 709	- 179	1 531	3 585	-2 054
Produits Finis	27 406	- 3 737	23 670	19 828	3 842
TOTAL	43 550	- 6 203	37 347	36 836	511

Dont

effet périmètre	6 235	- 1 121	5 114
-----------------	-------	---------	-------

Au 31 décembre 2015, les dotations aux dépréciations des stocks s'élèvent à 114 milliers d'euros et les reprises à 1 053 milliers d'euros.

La méthode de valorisation utilisée par le groupe exclut tout risque de surévaluation des stocks due à la sous activité industrielle.

4.1.8 - Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit en Millions d'Euros

	Valeur brute 31/12/15	Dépréciation 31/12/15	Valeur nette 31/12/15	Valeur nette 31/12/14	Variation
Créances Clients	54 558	- 2 390	52 168	54 753	-2 586
Impôts courants actifs (1)	2 460		2 460	1 876	584
Autres créances courantes (2)	5 434	- 441	4 993	7 028	-2 035
Charges Constatées d'avance	2 271	-24	2 247	1 023	1 223
Autres Actifs Financiers Courants	39		39	39	0
TOTAL	64 761	- 2 855	61 906	64 720	-2 813
Dont effet périmètre :					
Créances Clients	2 267	- 69	2 198		
Impôts courants actifs	25		25		
Autres créances courantes	612		612		
Charges Constatées d'avance	243		243		
Autres Actifs Financiers Courants	60		60		
TOTAL	3 207	- 69	3 138		

(1) Ce poste est composé essentiellement d'une créance d'IS de la société Ales Groupe SA pour 1 589 milliers d'euros, et celles des sociétés nouvellement intégrées pour 329 milliers d'euros.

(2) Les autres créances courantes incluent les créances sur l'Etat au titre de la TVA pour 3 934 milliers d'euros, dont 411 milliers d'euros au titre des sociétés nouvellement intégrées.

4.1.9 - Instruments dérivés actifs

Les instruments dérivés actifs courants soit 16,0 milliers d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2015 des instruments de couverture de change mis en place par le Groupe.

4.1.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste regroupe les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

L'essentiel du poste au 31 décembre 2015 provient de la société Ales groupe SA.

Les découverts bancaires sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an ».

4.1.11 - Actifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2015.

4.1.12 - Opérations en devises et risque de change

Le groupe facture ses filiales étrangères hors zone euro dans leur devise. Ces facturations sont couvertes systématiquement par des ventes à terme. De plus, en principe, les budgets de vente à ces filiales sont couverts par des options dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif. Au 31 décembre 2015, le groupe n'avait pas mis d'options en place pour couvrir les ventes du premier semestre 2016

Le groupe accorde également des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Ces prêts sont couverts par des opérations à terme.

Les instruments de couverture de change sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39. L'application de ces règles au groupe est décrite au § 3.1 c.

Les instruments de couverture sur les prévisions de facturation en devises portant sur des flux inter compagnies, la variation de leur valorisation a été intégralement portée en résultat.

Position de change au 31 décembre 2015 :

	Montants en milliers de devises					
	USD	CAD	PLN	CHF	GBP	TRY
Actifs en devises	902	657	884	17	38	905
Passifs en devises	160	0	0	0	0	0
Position Nette avant gestion	742	657	884	17	38	905
Position de couverture	- 1 150	- 709	- 770	- 10	- 40	- 1 389
Position Nette après gestion	- 408	- 52	114	7	- 2	- 484

Comme précédemment indiqué, le risque principal concerne l'USD. La facturation à la filiale ALES GROUPE INC est estimée à 5,5 millions d'USD par an. Le cours moyen constaté en 2015 est de 1,1096. Sur la base des couvertures existantes au 31 décembre 2015, une variation de plus ou moins 10 % de l'USD par rapport à ce cours moyen aurait les effets suivants sur la marge consolidée :

	Montants en milliers d'euros	
	Cours moyen USD 2015	Effet sur la marge
	1,2206	- 451
	0,9986	551

Les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale, à l'exception de la filiale Ales Group Asia qui facture en devise locale et en USD et en Euros.

Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31 décembre 2015 sont les suivants

	Montants	Devise
USA	15 062	USD
Allemagne	14 852	Euro
Italie	41 996	Euro
Belgique	5 506	Euro
Angleterre	1 238	GBP
Canada	5 650	CAD
Espagne	9 185	Euro
Pologne	12 769	PLN
Suisse	1 762	CHF
Grèce	5 047	Euro
Portugal	6 561	Euro
Turquie	14 899	TRY
Hong Kong	10 598	HKD
ALES ASIA	842	Euro
ALES ASIA	2 301	USD
ALES ASIA	4 744	HKD

4.2 - Notes sur le passif consolidé

4.2.1 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

Montants en Milliers d'Euros				
	31/12/15	31/12/2014	Variation totale	dont Effets de périmètre
Provisions pour litiges et charges diverses (1)	4 063	4 467	- 404	184
Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail (2)	7 296	7 480	-184	367
Provision pour réorganisation des gammes de produits (3)	216	1 230	-1 014	0
TOTAL	11 575	13 177	-1 602	551

(1) Ces provisions concernent principalement la couverture des risques de résiliations de contrats avec des agents sur le marché Italien pour 1,2 million d'euros, des charges de restructuration et litiges prud'homaux pour 1,2 million d'euros et un risque de 1,0 million d'euros au titre du litige fiscal en cours sur la filiale Italienne.

(2) Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Il existe dans le Groupe des régimes de retraite créant des engagements différés en France, en Italie et en Grèce.

Le montant des indemnités de fin de carrière incluant les médailles du travail a été évalué au 31/12/15 à 6 414 milliers d'Euros pour les sociétés françaises (dont 367 milliers d'euros au titre des changements de périmètre), 756 milliers d'euros pour la filiale Italienne et 125 milliers d'euros pour la filiale Grecque contre 6 589 milliers d'euros pour les sociétés Françaises, 767 milliers d'euros pour la filiale Italienne et 124 milliers d'euros pour la filiale Grecque au 31/12/14.

4.2.2 - Dettes financières et risques sur endettement

Le montant des Dettes Financières ventilé par échéance s'analyse comme suit :

en Milliers d'Euros

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total à plus d'1 an 31.12.15	Total 31.12.15	Total 31.12.14
Emprunts Bancaires à Moyen Terme	11 708	25 489	4 132	29 620	41 328	29 475
Crédit baux	853	3 242	2 590	5 832	6 685	7 524
Emprunts Bancaires à Court Terme et intérêts courus sur emprunts	736			0	736	55
Banques créditrices et Intérêts courus	3 961			0	3 961	6 031
Participation et autres emprunts	291	1 890		1 890	2 180	2 221
TOTAL	17 549	30 620	6 722	37 342	54 891	45 307

Dont effet périmètre :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total à plus d'1 an 31.12.15	Total 31.12.15
Emprunts Bancaires à Moyen Terme	202	46		46	249
Emprunts Bancaires à Court Terme et intérêts courus sur emprunts	681			0	681
Banques créditrices et Intérêts courus	69			0	69
TOTAL	952	46	0	46	999

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite et de médailles du travail.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant la période de travail des salariés font l'objet d'une provision évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise et est actualisée.

Compte tenu des dispositions de la convention collective, le calcul des engagements pour indemnités de retraite prend en compte, pour chaque employé, les éléments suivants :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- une probabilité de départ à l'âge de 65 ans
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Pour la clôture des comptes au 31 décembre 2015, les paramètres suivants ont été utilisés :

Taux d'actualisation : 2.03 % (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx € Corporates AA 10+). Au 31 décembre 2014, le groupe avait utilisé un taux d'actualisation de 1.49 %.

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1.50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Enfin, les provisions pour indemnités de retraite des sociétés Françaises sont calculées charges sociales incluses avant impôt différé.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

En application de la norme IAS19 révisée, la variation de provision pour retraite due à la variation du taux d'actualisation a été imputée en augmentation des capitaux propres pour un montant brut de 462 milliers d'euros soit 300 milliers d'euros net d'IS.

(3) Cette provision concerne les risques subsistant au titre des retours et de l'obsolescence des anciennes lignes de produits du fait des opérations de repackaging conduites en 2013 sur le marché Américain..

Dettes Financières assorties de Covenants

Un certain nombre de lignes de crédit bancaires sont assorties de covenants

Milliers d'Euros

Montant à l'origine	Capital restant dû	Échéance Finale	Descriptif des covenants
7 000,0	362,0	03/01/16	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
4 000,0	600,0	01/09/16	Dettes Financière Nette Consolidée/EBE Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
6 000,0	2 100,0	01/07/17	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé <=3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <=1
4 000,0	1 600,0	01/10/17	Dettes Financière Nette Consolidée/EBE Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
5 000,0	2 000,0	01/10/17	Dettes Financière Nette Consolidée/EBE Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
5 000,0	3 042,4	10/12/18	Dettes Financière Nette Consolidée / Ebitda Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
6 000,0	3 900,0	05/02/19	Dettes Financière Nette Consolidée / Ebitda Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
5 000,0	4 024,3	19/12/19	Dettes Financière Nette Consolidée / Ebitda Consolidé <3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés <1
10 000,0	8 947,4	31/03/20	Dettes Financière Nette Consolidée / Ebitda Consolidé <=3 Dettes Financière Nette Consolidée / Fonds Propres Consolidés <=1

Dettes couvertes par des sûretés

	en Milliers d'Euros
Privilège de prêteur de deniers 1 ^{er} rang	17
Cautions sur emprunts	3 333
Caution sur opération de crédit-bail	6 685
Dépôts de garantie	465
Total	10 500

Dont effet de périmètre : 1 600 milliers d'euros

Couverture du risque de taux

Trois lignes de crédit à moyen/long terme pour un montant de 1 683 milliers d'euros sont à taux fixe.

Sept lignes de crédit à moyen/long terme pour un montant de 10 390 milliers d'euros sont à taux fixe + variation du TME

Les intérêts des autres crédits bancaires et des crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor.

Le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au 31/12/15. Les lignes de crédit concernées par les opérations de couverture sont les suivantes :

- Concernant l'emprunt de 7 millions d'euros du 3 janvier 2011 au 3 janvier 2016 indexé sur l'euribor 3 mois,

- pour 50% pour la période du 3 avril 2011 au 3 janvier 2016, une couverture a été mise en place : un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 2.37% sur la période.

- pour 50% pour la période du 3 octobre 2011 au 3 janvier 2016, une couverture a été mise en place : un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.60% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 6 millions d'euros du 2 juillet 2012 au 3 juillet 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 juillet 2012 au 3 juillet 2017, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.93 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 5,0 millions d'euros du 1er octobre 2012 au 1er octobre 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 avril 2013 au 1er octobre 2017, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.64 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 6,0 millions d'euros du 5 février 2014 au 5 février 2019 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 7 février 2014 au 5 février 2019, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.66 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 5,0 millions d'euros du 2 janvier 2014 au 10 décembre 2018 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 janvier 2014 au 10 décembre 2018, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.68 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4,0 millions d'euros du 1er octobre 2012 au 1er octobre 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 30 avril 2014 au 1er octobre 2017, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.51 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 10,0 millions d'euros du 29 mai 2015 au 31 mars 2020 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 30 septembre 2015 au 31 mars 2020, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.18 % sur la période.

-Concernant l'emprunt de 5,0 millions d'euros du 5 janvier 2015 au 19 décembre 2019 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 21 septembre 2015 au 19 décembre 2019, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Alès Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.18 % sur la période.

- Concernant le crédit-bail de 8,0 millions d'euros du 10 février 2012 au 10 février 2024 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 10 février 2012 au 31 mars 2019, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Alès Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1,72 % sur la période.

- Concernant le crédit-bail de 1,4 millions d'euros du 15 avril 2013 au 20 mars 2025 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 20 mars 2013 au 20 mars 2020, une couverture a été mise en place : Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Alès Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.90 % sur la période.

Les autres lignes de crédit ne font pas l'objet d'opérations de couverture de taux.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39.

Au 31 décembre 2015, la valorisation des instruments de couverture de taux est inscrite sur la ligne Instruments dérivés passifs – non courant pour 220,9 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015 sur la base de l'endettement net et des couvertures existantes, une variation de l'euribor 3 mois aurait les effets suivants sur le résultat financier (montants en milliers d'euros) :

en Milliers d'Euros	
Evolution euribor 3 mois	Résultat financier
+ 100 bp	54
- 100 bp	8

4.2.3 - Engagements hors bilan

Au titre de divers contrats, le groupe est engagé vis-à-vis de tiers sur des durées variables.

Les principaux engagements s'établissent comme suit :

en Milliers d'Euros				
	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Locations Immobilières	4 137	10 002	1 808	15 946
Locations de matériels	2 173	2 183	1	4 357
Autres engagements	474	269	420	1 163
Total Engagements bruts	6 784	12 453	2 229	21 467
Engagements reçus	6			6
Total engagements nets	6 778	12 453	2 229	21 461
Dont effet périmètre :				
A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Locations Immobilières	1 184	3 356	1 152	5 691
Locations de matériels	205	104	1	310
Autres engagements			400	400
Total Engagements bruts	1 388	3 460	1 553	6 401
Engagements reçus				0
Total engagements nets	1 388	3 460	1 553	6 401

4.2.4 - Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs au 31/12/2015 comprennent les impôts différés constatés sur la valeur nette des survaleurs affectées aux marques pour 13 849 milliers d'euros.

Le solde soit – 5 851 milliers d'euros correspond à la position nette d'impôts différés constatée sur l'ensemble des sociétés françaises.

4.2.5 - Instruments dérivés passifs

Les instruments dérivés passifs non courants soit 220,9 milliers

d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2015 des instruments de couverture de taux mis en place par le Groupe.

Les instruments dérivés passifs courants soit 223,4 milliers d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2015 des instruments de couverture de change mis en place par le Groupe.

4.2.6 - Passifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2015.

4.3 - Notes sur le compte de résultat consolidé

4.3.1 - Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels incluent notamment les frais par nature suivants :

en Milliers d'Euros

	31/12/15	31/12/14	Variation	Dont effet périmètre
Frais de personnel	74 720	66 806	7 914	4 519
Participation	916	710	206	0
Dotation aux amortissements des immobilisations	3 971	4 009	- 38	97
Dotation nette aux provisions sur actif circulant	- 1 792	610	- 2 402	22

4.3.2 - Autres Produits et Charges non récurrents

en Milliers d'Euros

	31/12/15	31/12/14	Variation
Reprise provisions changement de gamme	1 205	1 045	160
Crédit d'impôt recherche	441	384	57
Produits sur activités cédés (4)	5 511	0	5 511
Produits divers	540	280	260
Reprise provision et produits pour litiges (3)	1 285	1 406	
Reprise provision frais de restructuration (1)	1 721	444	1 277
Total Autres produits non récurrents	10 704	3 559	7 266
Frais de restructuration (1)	- 2 884	- 2 133	- 751
Dotation de provisions pour IFC (2)	- 71	- 290	219
Valeur comptable des actifs cédés (4)	- 1 839	- 130	- 1 709
Dotation aux provisions et charges pour litige	- 190	- 1 340	1 150
Charges pour refonte des gammes de produits	- 617	- 807	190
Risque fiscal (5)	- 1 101		
Charges diverses (6)	- 1 271	- 346	- 925
Total Autres charges non récurrentes	- 7 973	- 5 046	- 1 826

(1) La charge nette enregistrée en 2015 correspond principalement aux changements opérés dans certains départements et filiales de la société.

(2) voir § 4.2.1 note 2

(3) Dont 1 264 milliers d'euros au titre du litige avec l'ancien Directeur Général suite à l'arrêt du 7 avril 2015 rendu par la Cour d'Appel de Paris.

(4) Dont 4 525 milliers d'euros au titre de la plus-value nette enregistrée à l'occasion du transfert rue François 1er de la boutique CARON située précédemment avenue Montaigne à Paris.

(5) Dont 1 000 milliers d'euros provisionnés au titre d'un litige fiscal en cours en Italie

(6) Dont 851 milliers d'euros au titre d'une opération engagée en 2015 par la filiale allemande et identifiée postérieurement à la clôture des comptes

4.3.3 - Résultat financier

en Milliers d'Euros

	31/12/15	31/12/14	Variation
Frais Financiers sur Emprunts Moyen et long terme	- 715	- 601	- 114
Frais Financiers sur Crédits Baux	- 273	- 297	24
Produits et charges sur couvertures de taux	- 170	- 81	- 88
Frais financiers sur crédits court terme	- 37	- 66	29
Produits de cession de valeurs mobilières et autres placements	51	96	- 45
Coût de l'endettement financier net	- 1 143	- 949	- 194
Commissions et frais bancaires	- 829	- 734	- 9,6
Autres Frais Financiers	- 660	- 610	- 50
Produits financiers divers	52	34	19
Autres Produits et charges financiers	- 1 437	- 1 310	- 127
Résultat de change courant	- 434	- 889	455
Variation de juste valeur des couvertures de change	- 272	509	- 780
Résultat de change	- 706	- 381	- 326
Résultat Financier	- 3 286	- 2 639	- 647

4.3.4 - Impôts sur les bénéficiaires

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt exigible de la période, qui inclut les droits fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés au règlement de cet impôt.
- l'impôt différé, qui résulte de différences temporaires d'impositions.

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs constituent des différences temporaires d'imposition.

Ces impositions différées sont traitées selon la méthode du « report variable ». Elles sont comptabilisées selon le taux d'imposition en vigueur. Les variations liées au taux sont enregistrées en résultat sauf lorsque ces variations concernent des éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les impositions différées en résultant figurent à l'actif ou au passif du bilan. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Une convention d'intégration fiscale a été signée fin 1995 entre ALES GROUPE et certaines sociétés du Groupe. Pour l'exercice 2015, l'ensemble des sociétés françaises membres du Groupe et soumises à l'impôt sur les sociétés est intégré fiscalement, à l'exception de la société Ales Groupe France, et des sociétés acquises pendant l'exercice DISTRI COIFF et BOY DIFFUSION.

La cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sont enregistrées en charges opérationnelles et non en impôt sur le résultat.

Charge d'impôt	en Milliers d'Euros		
	31/12/15	31/12/14	Variation
Impôts exigibles	4 024	5 313	- 1 289
Impôts différés	1 062	- 20	1 082
Total Charge d'impôt	5 086	5 293	-207

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective	en Milliers d'Euros	
	31/12/15	31/12/14
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	13 528	13 025
Charge d'impôt théorique (*)	4 604	4 452
Effet des charges définitivement non taxables	78	73
Impact des produits non taxables (CIR)	- 142	- 135
Taux d'impôt différent des filiales étrangères	434	100
Ajustement du taux d'impôt différé	- 101	73
Impact provision risque USA	- 122	122
Impact risque fiscal Italie	-	340
Contribution exceptionnelle IS France	0	358
Divers	-6	250
Impôt effectif	5 086	5 293
Taux d'impôt effectif	37,59%	40,64%

(*) 34,03 % au 31/12/15 et 34,18 % au 31/12/14 (taux interne ressortant de l'intégration fiscale)

4.3.5 - Résultat des activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2015.

4.4 - Notes sur le Tableau de Flux Consolidé

La variation des différentes composantes du Besoin en fonds de Roulement est présentée de façon détaillée dans le tableau de flux consolidé.

4.4.1 - Analyse de la trésorerie Nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit : en Millions d'Euros

	31/12/15	31/12/14	Variation
Intérêts courus			0,0
OPCVM non disponibles			0,0
OPCVM disponibles (1)	12,5	4,5	8
Comptes bancaires - actif	16,2	22,1	- 5,9
Total Trésorerie Brute	28,6	26,6	2,0
Intérêts courus		0,0	0,0
Lignes de crédit CT utilisées	- 0,1	- 1,2	1,2
Comptes bancaires - passif	- 3,9	- 4,8	- 0,9
Total Trésorerie Passif	- 4,0	- 6,0	- 2,1
TRESORERIE NETTE	24,7	20,6	4,1

Dont disponibilité des sociétés acquises : 0,5 millions d'euros

(1) Les OPCVM disponibles sont constituées de SICAV de trésorerie ou assimilés immédiatement liquides et sans risque en capital. L'horizon de placement est inférieur à 3 mois.

4.4.2 - Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2015, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées.

	en Millions d'Euros
Elles s'analysent comme suit :	
Escompte clients	9,6
Billet à Ordre	5,5
Lignes de découvert	12,7
Total	27,8

4.4.3 - Flux de trésorerie concernant la capacité de production

Le montant des investissements réalisés sur les sites de production de Bezons et de Castelfranc s'élève à 4,2 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à la mise en conformité des sites et à l'amélioration de la productivité.

4.4.4 - Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2015.

4.5 - Autres informations sur les états financiers

4.5.1 - Informations par secteurs opérationnels

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

La performance de chaque secteur est évaluée sur la base du chiffre d'affaires (Produits des activités ordinaires), des frais marketing et commerciaux et du résultat opérationnel

La conduite des opérations du Groupe est organisée par secteurs géographiques selon le découpage suivant :

- Le secteur France comprend les activités commerciales réalisées sur le marché Français ainsi que les activités industrielles, logistiques et de recherche et développement.
- Le secteur Grand Export comprend les activités commerciales vers les distributeurs export
- Le secteur Filiales Europe correspond à l'activité commerciale réalisée en Europe par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur Filiales Amérique correspond à l'activité commerciale réalisée en Amérique du Nord par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur Filiales Asie correspond à l'activité commerciale réalisée dans la zone Asie-Pacifique par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur Filiales Moyen-Orient correspond à l'activité commerciale réalisée par la filiale Ales Groupe Istanbul
- Les éléments non affectés sont constitués des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques. Ils comprennent également les autres revenus et charges qui ne relèvent pas d'un secteur géographique donné

a - Informations sur le compte de résultat

en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Fil. Asie		Fil. M Orient + autres		Non Affectés (3)		Eliminations		Consolidé	
	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14
Produits externes	104,8	91,9	26,0	26,4	89,6	89,3	17,6	15,6	1,3	1,1	4,9	3,4					244,2	227,6
Produits inter secteurs (1)	83,4	48,4							0,6	0,6					- 84,0	- 49,0	0,0	0,0
Produits des activités ordinaires	188,2	140,3	26,0	26,4	89,6	89,3	17,6	15,6	1,8	1,6	4,9	3,4	0,0	0,0	- 84,0	- 49,0	244,2	227,6
Frais Marketing et Commerciaux	39,4	37,9	5,7	5,1	34,8	31,3	10,0	9,9	0,9	0,6	2,2	1,6	- 0,2	0,5			92,8	86,9
Résultat Opérationnel (2)	8,7	4,1	3,5	3,3	8,0	14,0	- 3,5	- 4,2	- 0,9	- 0,5	0,2	0,1	0,8	- 1,1			16,8	15,7
Charges sans contrepartie de trésorerie (3)	-0,9	4,3			0,7	1,4	-0,4	0,6	0,0	0,1	0,2	0,0					-0,4	6,5

Commentaires :

(1) Les produits intersecteurs de la France correspondent aux cessions des sociétés de marques aux filiales de distributions. En 2015, ils incluent les ventes à la nouvelle filiale de distribution française Ales Groupe France et aux distributeurs de produits professionnels de coiffure acquis dans la période.

(2) Pour chaque zone, le résultat opérationnel correspond à la contribution de l'ensemble des activités commerciales de la zone au résultat opérationnel consolidé.

Le résultat opérationnel non affecté est constitué des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques ainsi que des autres produits et charges non directement affectables à un secteur géographique.

(3) Les charges sans contrepartie de trésorerie correspondent à la somme des dotations aux amortissements et des dotations et reprises de provisions sur actifs, des dotations pour charge d'actions gratuites, et des dotations et reprises de provisions pour risques et charges.

Dont effet de périmètre

	France
Produits externes	20,4
Produits inter secteurs	- 2,7
Produits activités ordinaires	17,8
Frais Marketing et Commerciaux	3,9
Résultat opérationnel	1,1
Charges sans contrepartie de trésorerie	0,2

b - Autres Informations

Le tableau présente les principaux postes du bilan qui font l'objet d'un suivi opérationnel par zones

en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Fil. Asie		Fil. M Orient + autres		Non Affectés (1)		Eliminations		Consolidé	
	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14	12/15	12/14
Clients (1)	40,6	37,0	8,9	9,9	20,9	22,3	2,1	2,2	1,2	0,2	1,1	1,0	3,7	6,5	- 26,4	- 24,3	52,2	54,7
Stocks	32,0	29,4			6,6	6,3	3,7	4,8	0,7	1,4	0,4	0,4			- 6,0	- 5,5	37,3	36,8
Fournisseurs	32,3	29,8			6,6	5,8	- 1,5	- 1,9	2,3	1,7	0,6	0,5	1,4	3,7	- 20,6	- 18,9	21,2	20,8
Dette financière nette (2)	33,5	37,6			- 6,5	- 4,6	- 0,3	4,9	1,1	- 0,9	0,0	- 0,1	- 1,6	- 19,9			26,2	18,8
Investissements	8,5	2,5			0,3	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0					8,9	3,1

Commentaires :

Les informations présentées correspondent à la contribution de chaque zone aux postes concernés du bilan consolidé avant élimination. Les éliminations intercompagnies sont présentées globalement dans la colonne prévue à cet effet.

(1) Les créances clients non affectées correspondent aux créances détenues par les entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe au titre des prestations de services qu'elles leur facturent.

En 2015, les créances clients France, ainsi que les dettes fournisseurs France incluent les créances et les dettes des sociétés de marque sur la nouvelle filiale de distribution Française.

(2) Les montants inscrits en Dette Financière Nette correspondent aux créances financières nettes des entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe.

Effet de changement de périmètre :

	France
Clients	2,2
Stocks	5,1
Fournisseurs	3,6
Dette financière nette	0,7

4.5.2 - Effectifs

L'effectif moyen de la période, pour les sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	Total au 31/12/15
Cadres	182
Commerciaux	168
Agents de maîtrise	170
Employés	114
Ouvriers	118
Effectif moyen total France	751
Effectif moyen total Groupe	1 154

Dont 124 collaborateurs au titre des sociétés acquises dans la période

4.5.3 - Transactions avec les parties liées.

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité.
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

1) Transactions avec la société mère

Les comptes d'Ales Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société AVILA, sise au 39 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris [N° Siret : 44968717700039] et dont la date de clôture est le 31 Décembre.

Sur l'exercice 2015, la société AVILA a perçu d'Ales Groupe des dividendes pour un montant de 3 993 305 euros.

2) Transaction avec les co-entreprises et les entreprises associées

Néant au 31 décembre 2015.

3) Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

A compter du 15 janvier 2015, le mode d'administration et de direction de la Société anciennement sous forme de Conseil d'administration, a été modifié sur la base d'une structure de gouvernance à Directoire et Conseil de surveillance régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce. Le conseil d'Administration était composé de 8 personnes. Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres, et le Directoire de 5 membres.

Le montant de rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction s'établit comme suit :

Montants en euros	31/12/15	31/12/14
Montant des rémunérations allouées	2 308 404	1 260 695
Jetons de présence	228 000	166 000
Paiement en actions		
Total	2 536 404	1 426 695
Options d'actions du Groupe détenues par les organes de Direction	Néant	Néant
Prêts accordés	-	-

4.5.4 - Capital social

a - Gestion du capital

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de préserver les capacités de financement nécessaires à son développement.

Par ailleurs, le Groupe porte attention au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Ales Groupe a mis en œuvre fin 2008 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Entreprises d'Investissement-AFEI afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue de lui permettre de favoriser la liquidité de ses titres par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu.

En vertu des autorisations données au Directoire, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 M€.

b - Capital social

Le capital social de la société ALES GROUPE est de 29 044 208 €uros au 31/12/2015. Il est composé de 14 522 104 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

4.5.5 - Honoraires des Commissaires aux comptes (article 3 du décret N° 2008-1487 du 30/12/2008)

Les honoraires des Commissaires aux Comptes enregistrés en charges en 2015 s'élèvent à 424 milliers euros pour les sociétés Françaises et à 295 milliers d'euros pour les filiales internationales du groupe.

2.3 - Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2015

SOCIÉTÉS	Adresses et numéro SIREN	% INTÉRÊT	% CONTRÔLE	MÉTHODE
ALÈS GROUPE	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 399 636 323			Société consolidante
LABORATOIRES PHYTOSOLBA	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 692 022 213	99,99	99,99	Intégration Globale
LABORATOIRES LIERAC	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 301 639 878	99,98	99,98	Intégration Globale
PARFUMS CARON	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 562 108 977	100,00	100,00	Intégration Globale
LABORATOIRE DUCASTEL	27, avenue de la Bastide 46140 CASTELFRANC 310 602 313	100,00	100,00	Intégration Globale
CASTER	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 310 710 686	100,00	100,00	Intégration Globale
PHYTALES	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 340 062 231	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE INDUSTRIE	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 433 722 147	99,99	100,00	Intégration Globale
FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE	35/37 avenue Franklin D Roosevelt 75008 PARIS 622 003 292	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP INC	One Grand Central Place 60 East 42 nd Street - Suite 830-833 NEW YORK - NY 10165 USA	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP COSMETIC GmbH	Hanauer Landstrasse, 135-137 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE ESPANA	c/ Velázquez, 157 – 4 ^a planta MADRID 28002 ESPAGNE	99,99	99,99	Intégration Globale
ALES GROUPE ITALIA S.p.A.	Largo Donegani, 2 20121 MILANO ITALIE	99,88	99,90	Intégration Globale
ALES GROUPE BENELUX SPRL	45, rue Victor Allard 1180 BRUXELLES BELGIQUE	99,73	99,75	Intégration Globale
ALES GROUP UK Ltd	115, Southwark Bridge Road LONDON SE1 OAX GRANDE-BRETAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP CANADA	980, St Catherine ouest - 6 ^e étage MONTREAL QUEBEC CANADA	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE POLSKA	Nowoursynowska 95 02-797 WARSZAWA POLOGNE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE PORTUGAL	Rua da Venezuela n°40 e 48 Lordelo do Ouro - 4150-742 PORTO PORTUGAL	100,00	100,00	Intégration Globale

SOCIÉTÉS	Adresses et numéro SIREN	% INTÉRÊT	% CONTRÔLE	MÉTHODE
ALES GROUPE SUISSE	Avenue Cardinal Mermillod n°6 1227 CAROUGE SUISSE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE HELLAS	32 rue Perikleous & Papanikoli 62 152 32 Chalandri GRECE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP ASIA Ltd ALES GROUP HONG KONG Ltd	18/Ovest, 77 Wing Lok Street, Sheung Wan HONG KONG	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE ISTANBUL	Eclipse Ticari Bloklar Akasya Sok. No:5 D Blok Kat:2 Daire :13 34398 MASLAK SARIYER, ISTANBUL, TURQUIE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE France	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 803 542 927	99,98	100,00	Intégration Globale
BRASLINK BRASIL	Rua Metodio Coelho, 120, Sala 204 Edf.modulo Empresarial, Parque Bela Vista Salvador, BA, CEP 40.279-120 BRASIL	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE DISTRIBUTION (ex SAS BOY DIFFUSION) (1)	60, chemin Carrosse 31400 TOULOUSE 340 827 096	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION AGEN (2)	5, rue de Rigoulet - ZAC de Rigoulet 47550 BOE 424 779 486	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION ALBI (2)	128, place Jean Jaurès 81000 ALBI 447 762 642	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION BORDEAUX (2)	451, route de Toulouse 33140 VILLENAVE d'ORNON 508 535 432	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION RODEZ (2)	Résidence Mozart, 21, rue Saint Firmin 12850 ONET-le-CHATEAU 439 552 167	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION TARBES (2)	11, place du Foirail 65000 TARBES 434 614 939	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION (ex CB DISTRIBUTION) (1)	17, rue Gabriel Péri 31000 TOULOUSE 399 716 372	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION PORTET (2)	3 bis, allée Pablo Picasso 31120 PORTET sur GARONNE 511 674 855	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION CARCASSONNE (2)	625 Rue Gaspard Monge 11000 CARCASSONNE 438 827 982	100,00	100,00	Intégration Globale
BOY DIFFUSION MONTAUBAN (2)	1 E, rue Voltaire 82000 MONTAUBAN 482 621 307	100,00	100,00	Intégration Globale
SAS DISTRI-COIFF'	37 rue Emile Brault 53000 LAVAL 397 955 428	100,00	100,00	Intégration Globale

(1) Changement de dénomination sociale le 28/12/2015

(2) Société fusionnée à compter du 01/01/2016 (cf. Evénements postérieurs à la clôture des comptes)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

– le contrôle des comptes consolidés de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire en date du 21 mars 2016.

Ces comptes consolidés ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 15 avril 2016, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve ni observation. Ces comptes consolidés ont été modifiés par le Directoire en date du 17 mai 2016 pour prendre en compte l'impact de la modification des comptes de la filiale allemande induite par la découverte d'un événement postérieur à la clôture de l'exercice ayant nécessité la reconnaissance d'une charge d'un montant de 851 k€ comptabilisé en « autres produits et charges » impactant le résultat net consolidé pour un montant de 553 k€.

L'information relative à cette situation figure dans le paragraphe relatif aux événements postérieurs à la clôture des comptes de l'annexe des comptes consolidés.

Le résultat consolidé de l'exercice qui était initialement de 8 992,5 k€ s'établit maintenant à 8 439,1 k€.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport en date du 15 avril 2016.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point suivant :

Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur en cours d'exercice selon les modalités décrites dans les notes 4.1.1 et 4.1.2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- vérifier les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation,

- examiner les hypothèses utilisées en interne sous tendant ces estimations en nous assurant de leur caractère raisonnable,

- s'assurer d'une information appropriée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 17 mai 2016

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS BRUTS 31/12/15	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/15	MONTANTS NETS 31/12/15	MONTANTS NETS 31/12/14
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	1 780,2	1 033,8	746,4	512,5
Immobilisations corporelles	2 820,1	1 898,7	921,4	859,2
Participations	104 391,1	28 739,8	75 651,3	60 022,2
Autres immobilisations financières	593,5		593,5	567
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	109 584,9	31 672,3	77 912,6	61 960,9
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Créances clients et comptes rattachés	3421,3		3421,3	6063,5
Autres créances d'exploitation courantes	47 797,9		47 797,9	49 867,2
Valeurs mobilières de placement	11 000		11 000	3 579,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 503,1		3 503,1	7 253,4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	65 722,3	0,0	65 722,3	66 763,3
Ecart de conversion actif			0,0	138,9
TOTAL ACTIF	175 307,2	31 672,3	143 634,9	128 863,1

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS 31/12/15	MONTANTS 31/12/14
CAPITAUX PROPRES		
Capital	29 044,2	28 944,2
Primes liées au capital	30 894,2	30 994,2
Autres Réserves	8 628,5	15 287,0
Résultat Net de l'exercice	6 462,8	-1 652,6
Situation Nette	75 029,7	73 572,8
Provisions réglementées	131,0	151,0
CAPITAUX PROPRES	75 160,7	73 723,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 992,7	2 988,9
DETTES		
Emprunts et dettes Financières	60 559,6	40 608,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 304,0	3 690,6
Autres dettes d'exploitation courantes	4 617,9	7 249,4
TOTAL PASSIF COURANT	66 481,5	51 548,2
Ecart de conversion passif	0,0	602,2
TOTAL PASSIF	143 634,9	128 863,1

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS 2015	MONTANTS 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	23 204,9	28 424,7
Reprises sur amortissements, provisions et divers	407,4	28,9
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 612,3	28 453,6
Charges externes	- 7 791,7	- 12 419,2
Impôts et taxes	- 592,3	- 725,1
Charges de personnel	- 13 995,5	- 15 004,7
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	-504,3	- 1 045,6
Autres charges d'exploitation	-534,8	- 40,2
CHARGES D'EXPLOITATION	- 23 418,6	- 29 234,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	193,7	- 781,2
Résultat financier	2 782,1	- 2 947,6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 975,8	- 3 728,8
Résultat exceptionnel	1 503,8	- 274,9
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	1 983,2	2 351,1
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 462,8	-1 652,6

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

CHOIX DE PRÉSENTATION DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

EXERCICE CLOS LE	31.12.15
DURÉE DE L'EXERCICE (en mois)	12
TOTAL DU BILAN (en euros)	143 634 932
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)	23 204 889
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PERMANENTS	136

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a acquis le 26 mai 2015 22 500 actions soit 90% du capital de la société brésilienne BRASLINK pour une valeur de 57 000 euros, le solde soit 2 500 actions pour une valeur de 6 500 euros a été acquis par la société CASTER filiale détenue à 100 % par ALES GROUPE SA. La société BRASLINK n'a pas eu d'activité en 2015.

Dans le cadre de la création d'un pôle regroupant les activités de coiffure professionnelle du groupe ALES, conduit par la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE, la société ALES GROUPE SA a procédé à la réorganisation des financements et du capital de FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE. Pour ce faire, la société a souscrit en totalité à une augmentation du capital de la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE à hauteur de 12 999 991 euros, l'actionnaire précédent, Laboratoires PHYTOSOLBA ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière (compte courant) détenue sur la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE.

Après cette opération la société ALES GROUPE SA est actionnaire à hauteur de 99.99% de FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE.

La société ALES GROUPE SA a souscrit à une augmentation de capital de la société ALES GROUP Inc. le 30/11/2015 pour un montant de 3 000 000 USD. Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière (compte courant) détenue sur la société ALES GROUP Inc.

Suite à cette opération la société détient 20 % de son capital, le solde étant détenu par sa filiale Laboratoires PHYTOSOLBA.

La société a ajusté la valeur dans ses comptes de ses participations dans les filiales ALES GROUPE CANADA et ALES GROUP ASIA en dotant des dépréciations sur les titres pour des montants respectivement de 1 600 000 euros et 235 000 euros.

Compte tenu du résultat positif de la société PARFUMS CARON sur l'exercice 2015, la société ALES GROUPE SA a procédé à une reprise pour dépréciation des titres PARFUMS CARON à hauteur de 1 695 000 euros.

Dans le cadre du litige avec l'ancien Directeur Général de la société ALES GROUPE SA et suite au jugement prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris le 7 mars 2014, il a été procédé en date du 1er janvier 2015 à une augmentation de capital de 50 000 actions attribuées à l'ancien Directeur Général.

Par un arrêt du 07 avril 2015, la cour d'appel a infirmé partiellement la décision de première instance en ordonnant

la restitution par l'ancien Directeur Général de 4 021 actions et de l'indemnité de révocation précédemment perçue. Les parties ayant renoncé à se pourvoir en cassation, la société a enregistré en produit exceptionnel le reversement de l'indemnité par l'ancien Directeur Général soit 993 milliers d'euros, frais annexes inclus, et la reprise de la provision pour charges sociales à verser au titre de cette indemnité soit 271 milliers d'euros.

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Constitution de la société le 26 janvier 1995,
- Méthodes comptables comparables aux autres sociétés du groupe,
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG et par les textes parus à la date d'arrêté des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode ayant un impact significatif dans les comptes clos au 31/12/15.

Comparaison des Comptes

Jusqu'au 31 décembre 2014, les filiales Laboratoires PHYTOSOLBA et Laboratoires LIERAC avaient recours aux services de la société pour leurs activités de marketing développement.

Après analyse, la société a modifié son estimation de la nature des avances en comptes courants auprès des filiales du groupe désormais assimilées à des avances de trésorerie. En conséquence, les écarts de conversion sont désormais comptabilisés en résultat de change (PCG, art. 342-7). L'impact sur le résultat de l'exercice est de -338 K€.

Hormis ces changements, les comptes de l'exercice 2015 sont directement comparables à ceux de l'exercice précédent tant en ce qui concerne le bilan (immobilisations, comptes relevant du besoin en fonds de roulement) que les produits et charges d'exploitation.

2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. En application du CRC 2002-10, les durées d'amortissement appliquées sont celles que la société estime représenter les durées d'utilisation usuelles.

Les durées d'amortissement en mode linéaire sont les suivantes :

- logiciel : 1 à 5 ans
- construction : gros œuvre : 50 ans
clôt/couvert : 30 ans
lots techniques : 20 ans
second œuvre : 10 ans
- autres immobilisations : 5 à 10 ans

2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par le Plan Comptable Général, en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement et perspectives de développement

Une dépréciation des titres est constituée si l'application de ces critères, à la date de la clôture, conduit à constater une valeur inférieure à la valeur d'acquisition. Le détail des titres de participation est présenté en § 3.1

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution, pour leurs montants nets de crédit d'impôt.

2.3 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement devient inférieure à la valeur comptable.

2.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

3 - NOTE SUR LE BILAN - ACTIF

3.1 - Mouvements de l'actif immobilisé : [cf. article 24-4 du décret du 29 novembre 1983]

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en Euros)

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATION INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 711 896		440 866
TOTAL IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 711 896		440 866
IMMOBILISATION CORPORELLES			
Terrains	35 216		
Constructions sur sol propre	316 942		
Constructions sur sol d'autrui	63 839		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	528 302		22 595
Installations générales, agencements et divers	308 391		74 390
Matériel de transport	78 345		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 363 606		187 404
Emballages récupérables et divers			
Immobilisation corporelles en cours			80 494
Avances et acomptes			
TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES	2 694 641		364 883
IMMOBILISATION FINANCIERES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	88 622 149		15 768 978
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	591 950		159 578
TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES	89 214 098		15 928 556
TOTAL GÉNÉRAL	93 620 636		16 734 305

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est constatée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur brute ligne par ligne.

La valeur de marché est :

- La valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de FCP,
- Le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés

2.5 - Avances aux comptes courants en devises auprès des filiales du groupe

Des avances aux comptes courants en devises sont consenties aux filiales du groupe. Elles sont désormais assimilées à des avances de trésorerie.

En cas d'avances en devises, le principal est converti et comptabilisé en euro sur la base du dernier cours de change (PCG, art. 342-7).

2.6 - Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (SUITE)

(en Euros)

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		372 551	1 780 212	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		372 551	1 780 212	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			35 216	
Constructions sur sol propre			316 942	
Constructions sur sol d'autrui			63 839	
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel		207 123	343 774	
Installations générales, agencements et divers		403	382 378	
Matériel de transport			78 345	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		31 916	1 519 095	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			80 494	
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		239 442	2 820 083	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			104 391 127	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		158 001	593 527	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		158 001	104 984 654	
TOTAL GÉNÉRAL		769 993	109 584 948	

AMORTISSEMENTS/SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en Euros)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 199 375	202 164	367 778	1 033 760
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 199 375	202 164	367 778	1 033 760
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	200 604	6 463		207 067
Constructions sur sol d'autrui	38 379	4 771		43 150
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	455 313	32 562	206 693	281 182
Installations générales, agencements et divers	249 482	22 743	403	271 821
Matériel de transport	50 533	5 909		56 442
Matériel de bureau, informatique et mobilier	841 190	229 685	31 821	1 039 054
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 835 501	302 133	238 917	1 898 716
TOTAL GÉNÉRAL	3 034 876	504 296	606 696	2 932 477

IMMOBILISATIONS FINANCIERES
(en Euros)

	31.12.2014	Variation	31.12.2015
Titres de participation	88 622 149	15 768 978	104 391 127
Dépréciation	- 28 599 864	- 140 000	-28 739 864
Autres immobilisations financières	591 950	1 577	593 527
Dépréciation	-25 000	25 000	0
TOTAL	60 589 235	15 655 555	76 244 790

Au 31/12/2015 la société détient 7 983 actions en propre pour une valeur de 119 991 euros

- Parfums CARON :

Compte tenu du résultat bénéficiaire présenté par la société Parfums Caron sur l'exercice 2015, la société Ales Groupe SA a procédé à une reprise pour dépréciation de sa participation à hauteur de 1 695 000 €.

- Ales Group Asia :

Compte tenu de la situation financière de la filiale ALES GROUP ASIA à la fin de l'exercice 2015, la société Ales Groupe SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 235 000 €.

- Ales Groupe Canada

Compte tenu de la situation de la filiale ALES GROUPE CANADA à la fin de l'exercice 2015, la société Ales Groupe SA a procédé à une dépréciation de sa participation à hauteur de 1 600 000 €.

- BRASLINK (Ales Groupe Brésil)

La société ALES GROUPE SA a acquis le 26 mai 2015 22 500 actions soit 90% du capital de la société BRASLINK pour une valeur de 57 000 euros. Le solde soit 2 500 actions pour une valeur de 6 500 euros a été acquis par la société CASTER filiale détenue à 100 % par ALES GROUPE SA.

- Ales Group Inc.

La société ALES GROUPE SA a souscrit à une augmentation de capital de la société ALES GROUP Inc. le 30/11/2015 pour un montant de 3 000 000 USD. Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière (compte courant) détenue sur la société ALES GROUP Inc.

Suite à cette opération la société détient 20 % du capital d'ALES GROUPE Inc, le solde étant détenu par sa filiale Laboratoires PHYTOSOLBA.

- Franklin Roosevelt Coiffure et Beauté

Dans le cadre de la création d'un pôle regroupant les activités de coiffure professionnelle du groupe ALES, conduit par la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE, la société ALES GROUPE SA a procédé à la réorganisation des

financements et du capital de FRANKLIN ROOSEVELT

COIFFURE ET BEAUTE. Pour ce faire, la société a souscrit en totalité à une augmentation du capital de la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE à hauteur de 12 999 991 euros, l'actionnaire précédent, Laboratoires PHYTOSOLBA, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est faite par compensation avec une créance financière (compte courant) détenue sur la société FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE.

Après cette opération la société ALES GROUPE SA est actionnaire à hauteur de 99.99% de FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE

Autres titres : Aucun fait notable n'est à signaler sur les autres titres de participation

Les valeurs brutes des titres de participation s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	valeur en Euros
PHYTOSOLBA	99 994	24 233 406
LIERAC	16 579	8 017 652
PHYTALES	99 990	4 169 209
CASTER	13 200	6 916 733
CARON	246 106	27 864 864
ALES GROUPE ESPAGNE	25 997	2 449 850
ALES GROUPE POLOGNE	80	325 000
ALES GROUPE PORTUGAL	2 999	2 999 000
ALES GROUPE HELLAS	15 100	3 700 000
ALES GROUPE SUISSE	1 500	780 193
ALES GROUPE CANADA	3 200 100	3 205 273
ALES GROUPE ASIA	29 010 000	2 764 570
ALES GROUPE ISTANBUL	124 000	1 196 399
ALES GROUPE USA	20	2 711 987
ALES GROUPE BRÉSIL	22 500	57 000
FRANKLIN ROOSEVELT COIFF	985 021	12 999 991
TOTAL VALEUR BRUTE		104 391 127

Le tableau des filiales et participations est donné en fin d'annexe.

3.2 - Autres créances

Les autres créances sont composées principalement de créances groupe Cf. note 6.2.

3.3 - Evaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Les placements au 31 décembre 2015 sont constitués de comptes à terme sans risque en capital.

3.4 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à un total de 292 715 €uros et correspondent essentiellement à des prestations de services informatiques et autres services administratifs.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu.

En vertu des autorisations données au Directoire, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 millions d'euros

4 - NOTE SUR LE BILAN - PASSIF

4.1 - Capitaux propres

a) Évolution du Capital Social

Le capital social est composé au 31 décembre 2015 de 14 522 104 actions de 2 € chacune soit un montant total de 29 044 208 €. Il a été augmenté de 50 000 actions par attribution d'actions gratuites.

b) Variation des Capitaux Propres (en Euros)

	31/12/2014	Augmentation de capital	Affectation du résultat		Résultat de l'exercice 2015	Autres mouvements	31/12/2015
			En réserves et RAN	Dividendes			
Capital	28 944 208	100 000					29 044 208
Primes	30 994 207	- 100 000					30 894 207
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve Légale	2 865 259						2 865 259
Réserves réglementées/ Actions propres	40 365					68 882	109 247
Autres réserves	4 763 101					5 104	4 708 205
Report à nouveau	7 618 249		- 1 652 578	- 5 079 895			885 776
Résultat	-1 652 578		1 652 578		6 462 767		6 462 767
Provisions règlementées	151 003					-20 010	130 993
TOTAL CAPITAUX PROPRES	73 723 814	0	0	- 5 079 895	6 462 767	53 977	75 160 662

Conformément au Code du commerce [art L225-210, al. 3], la société a constitué une réserve réglementée d'un montant égal à la valeur de nos actions propres, soit 7 278 actions pour une valeur de 109 247 euros.

4.2 - Charges à payer

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice est la suivante :

(en Euros)

Fournisseurs	197 436
Dettes sociales	2 030 294
Autres impôts et taxes	220 814
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 251 108

Intérêts courus bancaires	3 369
Intérêts Courus s/ participations	4 421
Intérêts Courus s/ emprunts	56 469
Divers charges à payer	134 400

Ces éléments n'appellent aucun commentaire particulier.

4.3 - Provisions

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en Euros)

	31/12/2014	Dotations			Reprises			31/12/2015
		Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Provisions pour risques prud'honnaires	238 300						-238 300	0
Provisions pour indemnité de fin de carrière	2 055 873				-304 224			1 751 649
Provisions pour perte de change	157 328		0			-157 358		0
Provisions pour médaille du travail	24 934				-3 864			21 070
Provisions pour couverture taux	241 741		219 984			-241 741		219 984
Provisions indemnité litige DG	270 705						-270 705	0
Total	2 998 881	0	219 984	0	-308 088	-399 069	-509 005	1 992 703

Provision pour indemnité de fin de carrière et médailles du travail

Les indemnités de fin de carrière de la société répondent au régime à prestations définies.

Aucun financement externe n'est utilisé. La totalité de ces indemnités est financée par la société et provisionnée.

Tous les salariés bénéficient de ces indemnités y compris les mandataires sociaux et dirigeants ayant un contrat de travail.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de

pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Le montant des indemnités de fin de carrière et médailles du travail a été évalué au 31/12/15 à 1 772 719 Euros. Cette provision prend en compte les charges sociales y afférentes, les départs en retraite au sein de la société étant laissés à l'initiative du salarié.

Les charges de retraite sont provisionnées dès l'entrée dans l'entreprise afin d'obtenir la meilleure répartition possible

sur la durée d'activité des salariés. Elles sont calculées selon la méthode rétrospective avec droits proratisés temporis sur la durée d'activité des salariés. Elles sont calculées selon la méthode rétrospective avec droits proratisés temporis.

Le calcul prend en compte pour chaque employé :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Taux d'actualisation : 2.03% (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx € Corporates AA 10+)

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1.50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Les calculs sont réalisés en fonction d'un âge de départ à la retraite de 65 ans.

Les obligations qui s'imposent à la société au titre des médailles du travail telles qu'elles résultent de la convention collective de la chimie et des accords internes ont une incidence matérielle et donne lieu à la constatation d'une provision.

5 - NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires de 23 204 889 euros correspond essentiellement aux prestations de services facturées aux sociétés du groupe.

La ventilation de l'impôt se présente comme suit :

EN EUROS	Résultat avant impôt	Impôt					Résultat net
		Calculé	sur report déficitaire	dû au titre de l'exercice	Crédit d'impôt et autres	Intégration fiscale	
Résultat Courant	2 975 716,00	- 180 465,00	0	0	397 043,00	1 766 672,00	4 958 966,00
Court terme	3 115 716,00	- 180 465,00	0	0	397 043,00	1 766 672,00	5 098 966,00
Long terme	-140 000,00	0	0	0			- 140 000,00
Exceptionnel	1 503 802,00	0	0	0	0		1 503 802,00
Court terme	1 503 802,00	0	0	0	0		1 503 802,00
Long terme		0	0	0			
TOTAL	4 479 518,00	- 180 465,00	0,00	0,00	397 043,00	1 766 672,00	6 462 768,00

Taux d'imposition Court terme

33,33%

(b) Résultat fiscal * Taux CT

* Crédit Impôt

397 043

5.2 - Produits financiers

Les produits financiers correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus au cours de l'exercice ainsi qu'aux intérêts perçus sur les comptes courants des filiales débitrices ainsi qu'à la reprise de dépréciation sur les titres de la société CARON de 1 695 000 euros.

5.3 - Charges financières

Les charges financières incluent, les commissions et intérêts afférents aux emprunts bancaires à moyen et court terme de la société, les intérêts versés sur les comptes courants des filiales créditrices et la dotation aux dépréciations sur les titres de la société Ales Groupe Canada pour 1 600 000 euros et Ales Group Asia pour 235 000 euros.

5.4 - Produits et charges exceptionnels

La société a enregistré en produit exceptionnel le versement de l'indemnité précédemment perçue par son ancien Directeur Général pour 989 740 euros. La provision pour charges sociales qui avait été constituée a également été reprise pour un montant de 270 705 euros

5.5 - Impôt société

La société a enregistré un produit d'impôt de 1 983 249 euros résultant de l'intégration fiscale, de la constatation d'un crédit d'impôt recherche (cf. 6.7) et d'une taxe supplémentaire sur les dividendes.

Du fait de ses déficits reportables antérieurs, la société n'a enregistré aucune charge d'impôt liée à son activité propre en 2015.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - État des échéances des créances et des dettes

La totalité des créances d'exploitation a une échéance à moins d'un an à l'exception des comptes de dépôts et cautions. De même, la totalité des dettes d'exploitation a une échéance à moins d'un an à l'exception, de la part des emprunts à plus d'un an et de la participation des salariés à plus d'un an.

L'état des échéances des autres créances et dettes se présente comme suit :

(en Euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 017	5 017	
Autres immobilisations financières	588 510		588 510
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	593 527	5 017	588 510
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 421 306	3 421 306	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	13 479	13 479	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 492	1 492	
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 588 873	1 588 873	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	175 141	175 141	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	32 804	32 804	
Etat - Divers			
Groupe et associés	45 308 585	45 308 585	
Débiteurs divers	384 809	384 809	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	50 926 488	50 926 488	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	292 715	292 715	
TOTAL GÉNÉRAL	51 812 730	51 224 220	588 510

(en Euros)

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A + DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	36 548 778	11 071 823	22 110 669	3 364 286
Emprunts et dettes financières divers	1 533 453	1 099 173	434 281	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 304 017	1 304 017		
Personnel et comptes rattachés	1 444 630	1 444 630		
Sécurité sociale et autres organismes	1 528 795	1 528 795		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	42 586	42 586		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxe et assimilés	238 538	238 538		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	23 708 370	23 708 370		
Autres dettes	134 400	134 400		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	66 481 566	40 572 331	22 544 950	3 364 286

6.2 - Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Ils sont récapitulés ci-après : (en Euros)

Comptes du Bilan	Montant concernant les entreprises liées
ACTIF :	
Immobilisations financières nettes	75 651 263
Clients Groupe	3 421 306
Clients Groupe - Facture à établir	0
Compte Courant Filiales	41 611 452
Compte Courant Filiales (IS)	3 697 133
Ecart de conversion actif	0
TOTAL ACTIF	124 381 154
PASSIF :	
Fournisseurs Groupe	77 524
Clients Groupe Crédeurs	0
Compte Courant Filiales (IS)	270 874
Compte Courant Filiales	23 437 496
Emprunt Groupe <1an	1 000 000
Ecart de conversion passif	
TOTAL PASSIF	24 785 894
COMPTE DE RESULTAT :	
Charges financières	120 957
Produits financiers	3 525 706

6.3 - Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	T o t a u x
Cadres (et assimilés)	74	/	74
Agents de maîtrise (et assimilés)	45	/	45
Employés	14	/	14
Ouvriers	3	/	3
TOTAL	136	/	136

6.4 - Droit individuel à la formation

Le DIF a été remplacé par le compte personnel de formation.

6.5 - Rémunérations et prêts accordés aux Dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance ont perçu des rémunérations et jetons de présence pour un montant global de 534 587 euros.

Il n'y a pas d'autres rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux en raison de leur fonction.

6.6 - Comptes consolidés

La société ALES GROUPE établit des comptes consolidés. Les comptes d'ALES GROUPE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société AVILA.

6.7- Situation fiscale différée et latente

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

1) Situation fiscale différée

Ou situation des dettes et crédits d'impôts certains mais répartis dans le temps.

ALLEGEMENTS DE LA DETTE

FUTURE D'IMPOT à 33,33% : 659 388 €

Impôt correspondant à des charges non déductibles lors de leur comptabilisation, mais qui le deviendront par la suite lors de la survenance du fait régénératoire, en ce qui concerne :

- la contribution d'ORGANIC : 6 729 €
- la provision pour indemnité de fin de carrière : 1 751 649 €
- la provision pour perte de change : 0 €
- la provision pour couverture de taux 219 984 €

Situation fiscale différée 1 978 362 €

2) Situation fiscale latente

ou situation des dettes et crédits d'impôts éventuels (Néant).

6.8 - Intégration fiscale

La société ALES GROUPE ainsi que l'ensemble de ses filiales françaises (sauf ALES GROUPE France et les sociétés DISTRI COIFF et ALES GROUPE DISTRIBUTION acquises par le groupe en cours d'exercice) constitue un groupe fiscalement intégré. Cette intégration fiscale fait l'objet d'une convention qui permet des éventuelles économies d'impôt qui sont conservées par la mère. Cette année, l'intégration n'a pas permis de dégager un profit mais une charge pour la société ALES GROUPE, le groupe fiscal ne disposant pas de déficit reportable.

Charges d'IS individuelles des sociétés intégrées (1) 2 927 244 €
 Charge d'IS du groupe intégré (1) 1 160 572 €

Economie d'impôt prise en compte par ALES GROUPE 1 766 672 €

(1) La charge d'IS comprend un crédit d'impôt recherche de 418 432 €

La société ALES GROUPE acquitte l'impôt dû pour le compte de l'ensemble des sociétés intégrées. Chaque filiale verse à la société ALES GROUPE l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration.

6.9 - Engagement hors bilan

Lignes de crédit non utilisées (engagements reçus)

Au 31 décembre 2015 la société ALES GROUPE dispose de lignes de crédit non utilisées.

Elles s'analysent comme suit (montant en €) :

Crédits de trésorerie mobilisables sous forme de billets à ordre	5 000 000
Lignes de découvert	4 200 000
TOTAL	9 200 000

Avals, cautions et garanties données

Des cautions ont été données par la société ALES GROUPE à la société Ducastel, qui est une entreprise liée, avec qui la société n'a pas de lien de participation :

- Cautions solidaire à hauteur de 1 300 000 € donnée pour emprunt CRCAM de 1 000 000 € : solde restant dû au 31 décembre 2015 de 305 810 €.
- Cautions solidaire à hauteur de 1 500 000 € donnée pour emprunt BPO de 1 500 000 € : solde restant dû au 31 décembre 2015 de 1 360 733 €.

- Cautions solidaire pour le crédit-bail FINAMUR de 1 400 000 € : solde restant au 31 décembre 2015 de 1 007 075 €.

La société a donné une caution pour le compte de la société ALES GROUP Inc. pour garantir à la société sise 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société ALES GROUP Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue NY, New York 10022.

La société a donné une caution pour le compte de sa filiale Phytosolba pour le lease-back GENEFIM de 8 000 000€ : solde restant au 31 décembre 2015 de 5 626 823 €.

La société a donné une caution pour le compte de sa filiale Ales Groupe Canada pour le bail immobilier de 7 ans de 451 650 CAD : solde restant au 31 décembre 2015 de 137 265 CAD (90 808 €).

La société a donné plusieurs cautions de découvert à la société DISTRI COIFF pour un total de 1 600 000€.

La société a donné plusieurs cautions à la société CARON pour ses boutiques de St Germain et de François 1^{er} pour un total de 1 180 000 €).

Emprunts bancaires assujettis de covenants

LIGNES D'EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DÛ	COVENANTS
BNP	361 994	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
HSBC	600 000	Dettes financières nettes consolidées / EBE Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
LCL	2 100 000	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < = 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < = 1
HSBC	1 600 000	Dettes financières nettes consolidées / EBE Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
NATIXIS	2 000 000	Dettes financières nettes consolidées / EBE Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
BNP	3 042 447	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
NATIXIS	3 900 000	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
BNP	4 024 281	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < 3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < 1
LCL	8 947 368	Dettes financières nettes consolidées / Ebitda Consolidé < =3 Dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés < =1
CE IDF	451 854	Néant

Emprunts bancaires assujettis de garanties

LIGNES D'EMPRUNT	CAPITAL RESTANT DÛ	GARANTIES
OSEO	1 200 000	retenu de garantie 150 K€
OSEO	980 000	retenu de garantie 70 K€
OSEO	1 400 000	retenu de garantie 100 K€
BPI	500 000	retenu de garantie 25 K€

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan significatif au 31.12.2015

6.10 - Exposition au risque de taux d'intérêt

en K Euros	Total	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans
Passifs financiers (1)	36 108	10 634	22 110	3 364
Dépôt à terme	11 000	11 000	0	0
Position nette avant gestion	25 108	- 366	22 110	3 364
Hors bilan	0	0	0	0

(1) hors participation et comptes courants

- Concernant l'emprunt de 7 millions d'euros du 3 janvier 2011 au 3 janvier 2016 indexé sur l'euribor 3 mois, pour 50% pour la période du 3 avril 2011 au 3 janvier 2016, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 2.37% sur la période.

pour 50% pour la période du 3 octobre 2011 au 3 janvier 2016, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.60% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 6 millions d'euros du 2 juillet 2012 au 3 juillet 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 juillet 2012 au 3 juillet 2017, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.93 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 1 octobre 2012 au 1 octobre 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 avril 2013 au 1 octobre 2017, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.64 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 2 janvier 2014 au 10 décembre 2018 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 janvier 2014 au 10 décembre 2018, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.68 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 6 millions d'euros du 5 février 2014 au 5 février 2019 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 7 février 2014 au 5 février 2019, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.66 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4 millions d'euros du 1 octobre 2012 au 1 octobre 2017 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 30 avril 2014 au 1 octobre 2017, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.51 % sur la période.

Deux autres lignes de crédit on fait l'objet de couverture de risque de taux en 2015

- Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 5 Janvier 2015 au 19 décembre 2019 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 21 septembre 2015 au 19 décembre 2019, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.18 % sur la période.

- Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros du 29 mai 2015 au 31 mars 2020 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 30 septembre 2015 au 31 mars 2020, une couverture a été mise en place :

SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales Groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 0.18 % sur la période.

Le montant total de la valorisation de ces couvertures de taux est de - 219 984 euros.

6.11 - Exposition au risque de change

La société accorde des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Les prêts les plus significatifs sont couverts par des opérations à terme et des tunnels.

Position de change au 31 décembre 2015 (Montants en milliers de devises) :

	USD	CAD	PLN	GBP	HKD	TRY
Actifs en devises	2 264	130	0	0	14 448	4 965
Passifs en devises						
Position Nette avant gestion	2 264	130	0	0	14 448	4 965
Position de couverture	2 200	125	0	0	14 371	4 965
Position Nette après gestion	64	5	0	0	77	0

6.12 - Transactions avec parties liées

La société n'a pas identifié de transactions d'importances significative et non conclues à des conditions de marché avec les principaux actionnaires et les membres du Directoire et Conseil de Surveillance.

6.13 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} février 2016 la société a annoncé le placement d'une émission obligataire de type EURO PP multi tranches d'un montant de 60 millions d'euros et de maturités à 6, 7 et 8 ans, auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'émission de ces obligations non cotées et non assorties de sûretés permet à la société de financer le développement de son groupe tout en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement

7 - CONVENTIONS INTRA-GROUPE

Opérations intra groupe intervenues au cours de l'exercice 2015.

Prestations de services et locations reçues

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a bénéficié de prestations de service pour un montant de 355 600 euros.

Prestations de services et locations effectuées

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a effectué au profit de sociétés du Groupe des prestations de service ou de location pour un montant de 22 823 310 euros.

8 - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET TABLEAU DE FLUX

S.I.G.

EN D'EUROS

	31/12/2015	%	31/12/2014	%
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	23 204 889	100	28 424 725	100
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	23 204 889	100	28 424 725	100
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 204 889	100	28 424 725	100
- Consommation en provenance des tiers	7 791 684	33,58	12 419 163	43,69
VALEUR AJOUTÉE	15 413 205	66,42	16 005 562	56,31
+ Subventions d'exploitation	76 803	0,33	1 000	0
- Impôts et taxes	592 280	2,55	725,061	2,55
- Charges de personnel	13 995 645	60,31	15 004 745	52,79
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	902 082	3,89	276 756	0,97
+ Reprises et transferts de charges	330 598	1,42	27 846	0,1
+ Autres produits	15	0	7	0
- Dotations aux amortissements et provisions	504 296	2,17	1 045 568	3,68
- Autres charges	534 801	2,3	40 236	0,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	193 597	0,83	(781 196)	-2,75
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	7 146 424	30,8	3 291 744	11,58
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	4 364 305	18,81	6 239 275	21,95
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 975 716	12,82	(3 728 728)	-13,12
Produits exceptionnels	1 582 776	6,82	1 174 918	4,13
- Charges exceptionnelles	78 974	0,34	1 449 837	5,1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 503 802	6,48	(274 919)	-0,97
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices	(1 983 249)	- 8,55	(2 351 069)	- 8,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 462 767	27,85	(1 652 578)	- 5,81
Produits de cession d'éléments d'actif			2 000	0,01
- Valeur comptable éléments cédés	5 297	0,02	25 270	0,09
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	(5 297)	- 0,02	(23 270)	0,08

TABLEAU DE FLUX

EN MILLIERS D'EUROS

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat de l'exercice	6 462,8	- 1 652,6
Dotation aux Amortissements et provisions sur immobilisations	619,3	4 558,9
Dotation aux Provisions pour R et C et aux Provisions Réglementées	220,0	889,3
Reprise de Provisions pour R et C et Provisions Réglementées	- 1 236,2	- 1 086,2
Dotation aux Provisions sur Actifs Financiers		
Reprise de Provisions sur Actifs Financiers		
Capacité d'Autofinancement	6 065,9	2 709,4
Variation des Stocks		
Variation du Crédit Client	2 642,2	- 3 940,8
Variation autres Actifs CT	2 208,1	- 5 425,2
Variation du Crédit Fournisseur	- 2 386,6	2 040,7
Variation autres Passifs CT	8 566,5	11 178,9
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	11 030,2	3 853,6
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	17 096,1	6 563,0
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 805,8	- 730,6
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 15 928,6	
Produits nets de cessions d'Immobilisations	163,4	78,4
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 16 571,0	- 652,2
Dividendes versés	- 5 079,9	- 4 297,4
Augmentation de Capital Alès Groupe S.A.		
Augmentation des Emprunts	21 000,0	11 000,0
Remboursement des Emprunts	- 12 471,5	- 11 125,3
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	3 448,6	- 4 422,7
VARIATION DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	3 973,7	1 488,1
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	10 362,2	8 874,1
TRÉSORERIE DE CLOTURE	14 335,9	10 362,2

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Dénominations - Adresse	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote part du capital (en %)	VNC			Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés	CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
				Brute	Provision	Nette					
Filiales et participations d'ALÈS GROUPE											
<u>FRANÇAISES (détention à + de 50 %)</u>											
Caron ⁽¹⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 562 108 977	1 230 530	464 892	100,00	27 864 864	26 169 864	1 695 000	4 868 701	1 180 000	9 117 362	2 821 037	
Phytales ⁽²⁾ 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS - 340 062 231	200 000	822 363	99,99	4 169 209		4 169 209	0		978 000	429 002	399 960
Phytosolba ⁽³⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 692 022 213	1 600 000	10 869 667	99,99	24 233 406		24 233 406	0	5 626 823	33 040 829	5 802 419	
Caster ⁽⁴⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 310 710 686	211 200	2 599 409	100,00	6 916 733		6 916 733	0		1 780 058	566 632	1 320 000
Franklin Roosevelt 35/37 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS - 662 003 292	11 327 753	-154 586	100,00	12 999 991		12 999 991	11 634 457		1 704 374	- 754 601	
<u>FRANÇAISES (détention de 10 à 50 %)</u>											
Liérac 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 301 639 878	1 600 000	9 460 765	16,58	8 017 652		8 017 652	4 320 220		60 004 542	6 568 237	1 376 057
<u>ÉTRANGÈRES (détention à + de 50 %)</u>											
Alès Groupe Espagne c/ Velásquez, 157 - 4ª planta 28002 MADRID - ESPAGNE	1 300 000	593 009	99,988	2 449 850		2 449 850	861 617		9 184 659	356 597	
Alès Groupe Suisse 6, avenue Cardinal Mermillod 1227 Carouge - SUISSE	961 409	80 857	100,00	780 193		780 193	0		1 650 051	28 618	
Alès Groupe Pologne Nowoursynowska 95 -02-797 WARSZAWA - POLOGNE	12 362	794 607	100,00	325 000		325 000	0		3 055 938	98 182	
Alès Groupe Portugal Rua da Venezuela n°40 e 48 Lordelo de Ouro 4150-742 Porto -PORTUGAL	3 000 000	461 403	99,97	2 999 000		2 999 000	1 852		6 560 519	-48 674	
Alès Group Asia/Alès Groupe Hong-Kong 18/ , ovest, 77 Wing Lok Street, Sheung Wan - HONG KONG	2 815 663	- 1 021 427	100,00	2 764 570	970 000	1 794 570	1 703 364		3 548 084	- 458 659	
Alès Groupe Hellas 32 rue Perikleous et Papanikoli Chalangri - GRECE	1 510 000	-2 165 091	100,00	3 700 000		3 700 000	0		5 046 857	- 78 568	
Alès Groupe Istanbul IZ Plaza Giz - Eski Buyukdere Caddesi n°9, 34398 Maslak-Sisli ISTANBUL - TURQUIE	1 256 659	- 125 193	100,00	1 196 399		1 196 399	1 402 714		4 946 580	121 200	
Alès Groupe Canada 980, St Catherine Ouest Montréal (Quebec) - CANADA	1 481 745	- 1 079 243	100,00	3 205 273	1 600 000	1 605 273	83 836	90 808	3 985 926	- 19 271	
Alès Groupe USA One grand Central Place 60 East 42 nd Street, NYC 10165, USA	11 089 931	- 3 710 432	20,00	2 711 987		2 711 987	2 022 319		13 573 698	- 230 435	
BRASLINK/Alès Groupe Brésil 120 Rua Metodio Coelho Parque Bela Vista SALVADOR - BRÉSIL	7 205	- 19 105	90,00	57 000		57 000	30 000		0	- 15 934	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage tel que décrit dans le chapitre 2 « principes, règles et méthodes comptables » au paragraphe 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- examiner la documentation sous tendant ces évaluations en nous assurant de leur caractère raisonnable,
- vérifier le bien-fondé des dépréciations et des reprises de dépréciations constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Fait à Paris, le 15 avril 2016

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance et qui vous sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions (membre du directoire ou du conseil de surveillance, administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau III, du présent rapport

b) Conventions et engagements autorisés depuis la clôture
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés depuis la clôture de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau II, du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (membre du directoire ou du conseil de surveillance, administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau III, du présent rapport.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU I : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
S.A.S. DISTRI COIFF	Réunion du Directoire du 23 mars 2015 Caution solidaire donnée à la société Distri Coiff pour le renouvellement des lignes de crédit court terme auprès de ses banques pour un montant total de 1.600.000 Euros : - Auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie au titre de la ligne de crédit court terme dans la limite de 600.000 Euros au taux de E3M +0,90% - Auprès de la Caisse d'Epargne Pays de Loire au titre de la ligne de crédit court terme dans la limite de 500.000 Euros au taux de E3M +1,70% - Auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au titre de la ligne de crédit court terme dans la limite de 500.000 Euros au taux de E3M +1,50%. Cette ligne de crédit court terme est remplacée par une autorisation de découvert, aux mêmes conditions que la ligne de crédit qu'elle remplace, et autorisée par la réunion du Directoire du 12 novembre 2015.	NÉANT
S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E	Réunion du Directoire du 23 mars 2015 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la Banque Populaire Occitane relatif au prêt accordé à votre société et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 1 500 000 euros Durée : 7 ans Taux Taux fixe de 0,80% Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2015 : 1 360 733,29 €	NÉANT
S.A.S. DISTRI COIFF	Réunion du Directoire du 17 décembre 2015 Caution solidaire donnée pour le compte de la société Distri Coiff pour garantir à la société SCI PELVE-MESLIERS le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Distri Coiff du bail consenti pour les locaux commerciaux sis 3, Rue des Mesliers à Cesson Sevigné, à concurrence de 400.000 Euros, pendant toute la durée du bail	NÉANT

TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E	Conseil d'administration du 15 mars 2010 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE relative au prêt accordé à la société LABORATOIRE DUCASTEL - LDPE et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 500 000 euros Durée : 5 ans Taux : Variable EURIBOR 3 MOIS majoré de 0.8 % l'an. Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2015 : ce prêt est totalement remboursé	NÉANT

**TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE (suite)**

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
S.A.S. AVILA	Conseil d'administration du 14 juin 2007 Le conseil autorise une avance en compte courant d'associé par Avila à Alès Groupe avec prêt à court terme d'une durée d'un an et d'un montant de 3 000 000 euros maximum, au taux usuel du Groupe. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice.	NÉANT
S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA	Conseil d'administration du 15 décembre 2011 Cautio n solidaire donnée pour le compte de la S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA à la Société GENEFIM à hauteur de 8 000 000 € pour le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA du contrat de crédit bail pour les locaux de stockage de Saint Ouen l'Aumône.	NÉANT
S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E	Conseil d'administration du 14 mars 2012 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole relatif au prêt accordé à votre société et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 1 000 000 euros Durée : 5 ans Taux : Variable EURIBOR 3 MOIS majoré de 0.9 % l'an. Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2015 : 305 810,01 €	NÉANT
S.A.S ALES GROUPE INDUSTRIE	Conseil d'administration du 1er février 2013 Abandon de créance en faveur de la S.A.S Ales Groupe Industrie avec effet au 31/12/2012, incluant une clause résolutoire d'un retour à meilleure fortune pour les exercices clos à compter du 31/12/2013, et jusqu'au 31/12/2017, au cours desquels elle s'engage à rembourser dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice, une somme égale à la totalité du bénéfice réalisé, jusqu'à due concurrence de la somme de 3 100 000 Euros. Reste du au 31/12/2015 : 2 309 834,00 € Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice	NÉANT
ALES GROUP U.S.A. Inc.	Conseil d'administration du 22 mars 2005 Cautio n donnée pour le compte de la société Ales Group USA Inc. pour garantir à la société 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Ales Group USA Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue N Y, New York 10022.	NÉANT
S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E	Conseil d'administration du 23 avril 2013 La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole relative aux contrats suivants : - Contrat de plafond de trésorerie, à hauteur de 650 000 €, à durée indéterminée et rémunéré au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,7 points. - Ouverture d'un crédit en compte courant, à hauteur de 130 000 €, à durée indéterminée, et rémunéré au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,9 points.	NÉANT
M. Raphaël YOUSRI	Conseil d'administration du 23 avril 2013 Souscription par la société à une convention d'assurance chômage GSC au bénéfice de M. Raphaël YOUSRI, à effet du 1er février 2013.	(11,9)

TABLEAU III : PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L 225-88

	M. Patrick ALÈS	M. Rashid YOUSRI	Mme Jacqueline ALÈS	M. Romain ALÈS	Mme Thérèse FOSSARD	M. Olivier BIANCHI	Mme Chantal MATOUK	M. Bernard LAGRANGE
S.A. ALÈS GROUPE	P.C.S.	Pdt Directoire		V-Pt C.S.	Membre C.S	D.G. Membre Directoire		Membre C.S.
S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA	P.C.A.	D.G.	Adm.	Adm.	Adm.			
S.A. LABORATOIRES LIERAC	P.C.A.	D.G.	Adm.	Adm.	Adm.		Adm.	
S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE	Président	D.G.						
S.A.S PARFUMS CARON	D.G.			Président				
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL	Président	D.G.				D.G.		
S.A.S CASTER	Président	D.G.						
S.A.S. PHYTALÈS	Président	D.G.						
S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ	Président	D.G.						
S.A.S. AVILA	Président		D.G.					
S.A.S. ALES GROUPE FRANCE						Président		
ALES GROUP INC. (USA)		Président						
ALES GROUPE CANADA		Président						
ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie)	Adm.	Président						
ALES GROUPE ESPAGNA	Président							
ALES GROUP UK						Dir.		
ALES GROUP ASIA LTD (HK)						Président		
ALES GROUPE ISTANBUL						Co-gérant		
ALES GROUPE SUISSE				Président				
BRASLINK/ALES GROUPE BRESIL		Président						
S.A.S. DISTRI COIFF		Président						
S.A.S. ALES GROUPE DISTRIBUTION		Président						
S.A.R.L. BOY DIFFUSION		Co-gérant						

P.C.A. : Président du Conseil d'Administration

P.C.S. : Président du Conseil de Surveillance

D.G. : Directeur Général

Adm. : Administrateur

C.S. : Conseil de Surveillance

	M. Marc JEREMIE	M. Stéphane SERISET	M. David GODARD	Mme Patricia ALÈS	Mme Sylvie ALÈS	M. Yahn ALÈS	M. Serge MASSAT	Société AVILA
S.A. ALÈS GROUPE	Membre Directoire	Membre Directoire	Membre Directoire	Membre C.S	Membre C.S	Membre C.S	Membre C.S	Membre C.S. repr. Mme ALES
S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA								
S.A. LABORATOIRES LIERAC								
S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE								
S.A.S PARFUMS CARON								
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL								
S.A.S CASTER								
S.A.S. PHYTALÈS								
S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ								
S.A.S. AVILA								
S.A.S. ALES GROUPE FRANCE								
ALES GROUP INC. (USA)								
ALES GROUPE CANADA								
ALES GROUPE ITALIA SPA (Italie)								
ALES GROUPE ESPAGNA								
ALES GROUPE UK								
ALES GROUPE ASIA LTD (HK)								
ALES GROUPE ISTANBUL								
ALES GROUPE SUISSE								
ALES GROUPE BRESIL								
S.A.S. DISTRI COIFF								
S.A.S. ALES GROUPE DISTRIBUTION								
S.A.R.L. BOY DIFFUSION								

RAPPORT DU DIRECTOIRE

RELATIF AUX DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À SE RÉUNIR LE 23 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, vous êtes convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation à conférer au Directoire afin de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues ;
- Autorisation d'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

1. AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO DETENUES

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, il vous est proposé dans la neuvième résolution d'autoriser le Directoire à réduire le capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions que la Société pourrait être amenée à détenir par suite d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la huitième résolution, dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

La durée de validité de cette délégation serait de 18 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 23 décembre 2017 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

2. AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Afin d'encourager la poursuite des efforts de développement entrepris par le groupe, il vous est proposé dans la dixième résolution d'autoriser le Directoire à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Dans les limites fixées par la loi et par l'assemblée générale, le Directoire déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive serait soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance qui seraient fixées par le Directoire au moment de leur attribution.

Le nombre total des actions à attribuer gratuitement ne pourrait représenter plus de 3 % du capital social à la date de décision de leur attribution par le Directoire (soit à titre indicatif 435.663 actions sur la base du capital actuel).

Ces attributions deviendraient définitives au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourrait être inférieure à un (1) an et que les bénéficiaires devraient, si le Directoire l'estimait utile ou nécessaire, conserver lesdites actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourrait être inférieure à deux (2) ans.

L'autorisation de l'assemblée générale emporterait de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient ainsi émises.

La durée de validité de l'autorisation serait fixée à 38 mois à compter et sous réserve du vote favorable de l'assemblée générale. L'autorisation pourrait être utilisée en une ou plusieurs fois.

Le Directoire informerait chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Pour le Directoire
Monsieur Raphaël Yousri, Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES SUITE À DES OPÉRATIONS D' ACQUISITIONS (NEUVIÈME RÉOLUTION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2016)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions détenues suite à des opérations d'acquisitions, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de vingt-quatre mois, les actions détenues suite à des opérations d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la huitième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la huitième résolution.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE

(DIXIÈME RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2016)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il est précisé que le total des actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social à la date de décision de leur attribution par le Directoire.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

COFACOM
Hubert TONDEUR

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À SE RÉUNIR LE 23 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire soumis à l'assemblée. Nous vous informons par ailleurs avoir eu communication et examiné les comptes consolidés établis au terme dudit exercice.

Nous vous précisons que ces comptes et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

1. COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Après examen, le Conseil de surveillance indique ne pas avoir d'observation particulière à formuler sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, pas davantage que sur le rapport de gestion du Directoire.

2. ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de surveillance a également examiné l'ordre du jour proposé à l'assemblée générale ainsi que les projets de résolutions soumises par le Directoire aux suffrages des actionnaires et n'a pas davantage de commentaire à formuler.

En conséquence, le Conseil de surveillance approuve la proposition du Directoire d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à la somme de 6.462.767 Euros, augmenté du report à nouveau d'un montant de 885.777 Euros, soit un total de 7.348.544 Euros, de la manière suivante ;

- Dotation à la réserve légale pour : 39.162 Euros (laquelle réserve atteindrait alors 10 % du montant du capital);
- Paiement d'un dividende global de : 5.082.736,40 Euros (soit 0,35 Euro par action)
- En report à nouveau le solde, soit : 2.226.645,60 Euros

Pour le Le Conseil de Surveillance
Monsieur Patrick ALÈS, Président

RÉSOLUTIONS

PRESENTÉES PAR LE DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE APPELÉE À SE REUNIR LE 23 JUIN 2016

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 6.462.767 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant des charges visées à l'article 39-4 du Code précité réintégrées dans le résultat imposable de l'exercice clos, soit une somme de 29.931 Euros correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt théorique supporté à raison de ces charges s'élevant à la somme de 10.177 Euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du groupe, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 244.178.838 Euros et un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 8.439 126 Euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Directoire sur la gestion du groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à la somme de 6.462.767 Euros, augmenté du report à nouveau d'un montant de 885.777 Euros, soit un total de 7.348.544 Euros, de la manière suivante:

- Dotation à la réserve légale pour : 39.162 Euros (ladite réserve se trouvant dotée à hauteur de 10 % du capital)
- Paiement d'un dividende global de : 5.082.736,40 Euros (soit 0,35 Euro par action)
- En report à nouveau le solde, soit : 2.226.645,60 Euros
Ce dividende sera mis en paiement à compter du 27 juin 2016.

Il est précisé que, lors de la mise en paiement du dividende, le montant du dividende afférent aux actions détenues en propre par la Société sera affecté au compte report à nouveau.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit

Capitaux propres	en Euros
Capital	29.044.208
Primes d'émission, de fusion ...	30.894.207
Réserve légale	2.904.421
Réserves réglementées	109.247
Autres réserves	4.768.205
Report à nouveau	2.226.646
Provisions réglementées	130.993
TOTAL	70.077.927

L'assemblée générale prend acte que les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujettis, pour leur montant brut :

- Dans un premier temps, conformément à l'article 117 quater du CGI, au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 21 %, étant précisé que les associés appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en formulant sous leur responsabilité, conformément à l'article 242 quater du CGI, leur demande de dispense des prélèvements au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes, et en produisant, auprès des personnes qui en assurent le paiement, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur auxdits montants.

- Dans un second temps, conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 %, étant précisé que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire prévu à l'article 117 quater du CGI est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

En outre, ces dividendes sont assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %, étant précisé que, conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, la contribution sociale généralisée (« CSG ») est déductible, à hauteur de 5,1%, du revenu global imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction
2012	1.432.629,10 €	0,10 €	0,10 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques
2013	4.297.887,30 €	0,30 €	0,30 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques
2014	5.082.736,40 €	0,35 €	0,35 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques

L'assemblée générale prend acte que le montant des dividendes distribués en 2015 afférents aux actions détenues en propre par la Société, soit la somme de 2.841 Euros, a été affecté au compte « report à nouveau ».

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation des réserves pour actions propres
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de virer la somme de 10.743,12 Euros du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au titre du solde des acquisitions et cessions opérées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées
(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport et constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux Comptes

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale fixe à 90.000 Euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours.

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions

(de la compétence de l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, en vue de :

- la couverture d'obligations liées :
 - à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
 - à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
 - à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;
- la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport ;
- la réduction de capital en application de la neuvième résolution de la présente assemblée, sous réserve de son approbation.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la Société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur à 30 Euros (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de deux (2) Euros. Le montant maximum des achats autorisés est donc fixé à 43.566.300 Euros.

Les achats, cessions ou transferts, pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du Directoire, sur le marché ou hors marché y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président.

La durée de validité de la présente autorisation est de 18 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 23 décembre 2017 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle autorisation.

La présente autorisation prive d'effet l'autorisation consentie aux termes de la huitième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation à conférer au Directoire afin de réduire le capital de la Société par annulation d'actions préalablement rachetées

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire à réduire le capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions que la Société pourrait être amenée à détenir par suite d'acquisitions effectuées notamment dans le cadre de la huitième résolution, dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire dans le cadre de la présente délégation pour réaliser la réduction du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

La durée de validité de la présente délégation est de 18 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 23 décembre 2017 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente autorisation prive d'effet l'autorisation consentie aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Directoire aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des entités liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;

2. Décide que le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de surveillance, déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive sera soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance qui seront fixées par le Directoire au moment de leur attribution ;

3. Décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra représenter plus de 3 % du capital social à la date de décision de leur attribution par le Directoire, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;

4. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an et que les bénéficiaires devront, si le Directoire l'estime utile ou nécessaire, conserver lesdites actions pendant une durée librement fixée par le Directoire, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition, et le cas échéant, de conservation, ne pourra être inférieure à deux (2) ans ;

5. Décide par ailleurs que dans l'hypothèse du décès ou de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, le Directoire pourra décider que les actions lui seront définitivement attribuées (ou à ses ayants-droits) avant le terme de la période d'acquisition restant à courir.

L'assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois, à compter de la date de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier les périodes d'acquisition et les périodes de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- constater l'augmentation de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société, modifier les statuts en conséquence ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées pourrait être ajusté le cas échéant à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ; et
- plus généralement conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

ONZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

(de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.



Ce document a été réalisé sur un papier certifié FSC® recyclé 100% COCOON SILK (FSC® - C095336).
Les encres utilisées sont végétales et recyclables. L'impression de ce rapport financier est réalisée
par un imprimeur ayant obtenu la norme imprim vert et FSC® - PEFC.